

LE P, C'EST POUR PROFESSIONNEL.

Rapport annuel 2013-2014

LE P, C'EST POUR PROFESSIONNEL.

Dans sa deuxième année d'existence, l'Ordre a mobilisé ses ressources pour bâtir la notoriété du titre et de la jeune marque de CPA, faire évoluer la perception à l'égard de la profession comptable et se distinguer des autres professions, particulièrement comme choix de carrière.

Note au lecteur

Veuillez prendre note que l'Ordre ayant été créé le 16 mai 2012, les références à l'exercice 2012-2013 s'entendent de la période du 16 mai 2012 au 31 mars 2013, soit 10,5 mois.

La campagne de communication intégrée, aussi bien au niveau national que québécois, a misé sur une lettre, la lettre P, celle-là même qui est au cœur du titre de CPA et qui constitue l'élément unificateur des trois professions d'origine.



RAISON D'ÊTRE

Conformément au *Code des professions du Québec*, l'Ordre des CPA du Québec a pour raison d'être d'assurer la protection du public en matière d'exercice de la profession de CPA, tel que défini dans la *Loi sur les comptables professionnels agréés*.

MISSION

L'Ordre des CPA du Québec aide ses membres à exceller dans le but d'optimiser la performance, la rentabilité et la croissance du patrimoine des personnes, des entreprises et des organisations, de favoriser une saine gouvernance et la reddition de comptes et d'accroître la fiabilité de l'information, et il assure le rayonnement de la profession dans le but de contribuer au développement économique et sociétal du Québec.

VISION

Les CPA sont reconnus pour leur intégrité, leurs compétences et leur leadership. Ils excellent au sein des organisations et sont la référence en matière d'optimisation de la performance, de la rentabilité et de la croissance du patrimoine des personnes, des entreprises et des organisations, ainsi qu'en matière de saine gouvernance et de reddition de comptes. Ils sont reconnus comme des acteurs incontournables du développement économique et sociétal du Québec.

VALEURS

La profession de CPA suscite la confiance et démontre son leadership en se caractérisant par les valeurs suivantes : intégrité, excellence, rigueur, engagement et ouverture d'esprit.

Québec, juin 2014

Monsieur Jacques Chagnon
Président
Assemblée nationale

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2014.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre de la Justice,
Stéphanie Vallée

Montréal, juin 2014

Madame Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

Nous avons l'honneur de vous transmettre deux exemplaires du rapport annuel de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2014.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président du Conseil,
Stephan Robitaille, FCPA, FCGA

Le président et chef de la direction,
Daniel McMahon, FCPA, FCA

Montréal, juin 2014

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous transmettre 50 exemplaires du rapport annuel de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2014.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président du Conseil,
Stephan Robitaille, FCPA, FCGA

Le président et chef de la direction,
Daniel McMahon, FCPA, FCA

TABLE DES MATIÈRES

Raison d'être Mission Vision Valeurs	1
Lettres de transmission	2
Message du président du Conseil et du président et chef de la direction	4
Comité exécutif et Conseil d'administration	14
Tableau de l'Ordre	18
Audit	23
États financiers	24
Arbitrage des comptes	50
Assurance de la responsabilité professionnelle	51
Bureau du syndic	53
Discipline	56
Exercice illégal et usurpation de titre	59
Fonds d'indemnisation	60
Formation	61
Formation continue obligatoire	62
Inspection professionnelle	64
Entente de collaboration avec le Conseil canadien sur la reddition de comptes	69
Reconnaissance des équivalences	70
Révision	72
Personnel de l'Ordre	73



Message du président du Conseil et du président et chef de la direction

Daniel McMahon, FCPA, FCA
Stephan Robitaille, FCPA, FCGA



« Deux ans déjà que l'Ordre a été créé, mais les défis n'en sont pas moins grands et nombreux et tout aussi stimulants qu'au premier jour. »

N'empêche, nous avons capitalisé sur les acquis de l'an un pour consolider nos assises et poursuivre à la vitesse grand V le développement de nos structures et de nos systèmes pour faire de l'Ordre un modèle d'excellence. Encore cette année, la mobilisation et la vigueur des instances et de toute l'équipe de l'Ordre ont été les principaux facteurs de succès d'une multitude d'initiatives et d'innovations qui nous ont permis de positionner la profession au rang des pros.

Une gestion transparente

Dès le début de l'exercice, l'annonce du regroupement de toutes les équipes de l'Ordre dans un seul établissement a donné le ton. Cette opération complexe était l'un des objectifs prioritaires que nous nous étions fixés, convaincus que c'était là un passage obligé pour atteindre un degré de cohésion optimal et permettre au personnel de l'Ordre de travailler en parfaite synergie.

Grâce à une coordination exceptionnelle qui a minimisé les impacts sur la clientèle, l'aménagement dans les nouveaux locaux a eu un effet dynamisant et motivateur qui s'est répercuté sur la performance de toutes les ressources de l'Ordre. À n'en pas douter, la « culture CPA » a trouvé un terrain des plus fertiles dans ces espaces modernes et tout à fait à l'image de la vitalité, de l'ouverture d'esprit et du leadership de la profession.



Sur le plan de la gestion, l'optimisation des ressources financières, matérielles et informationnelles s'est poursuivie à un rythme soutenu. Outre l'implantation d'un logiciel de préparation et de suivi des budgets, l'équipe a mis l'accent sur l'amélioration des contrôles et des processus d'affaires pour accroître l'efficacité de la gestion de l'Ordre.

Signe encore de l'intense niveau d'activité de l'Ordre, le Conseil d'administration et le comité exécutif ont adopté pas moins de 572 résolutions en 22 séances. En prévision des toutes premières élections au Conseil, le *Règlement sur les élections et l'organisation de l'Ordre* a notamment été adopté. Dans la foulée a été implanté le processus électoral, irréprochable tant sur le plan démocratique que sur le plan de la transparence et qui met largement le Web à contribution, afin que soit tenue l'élection de quatre nouveaux membres du Conseil.

Un ordre qui fait corps avec ses membres

Dans les diverses formes qu'elles prennent, la promotion de l'excellence et la mise en valeur de l'expertise des CPA sont non seulement au cœur du rayonnement de la profession mais aussi de la protection du public. C'est donc dans cet esprit que l'Ordre a élargi son programme de reconnaissance en créant les prix Excellence CPA, dont les premiers lauréats seront honorés lors du prochain Gala des Ambassadeurs.

Déjà, au cours de la dernière année, l'Ordre a accueilli 19 membres dans le club sélect des Fellows et il a remis le prix Hommage à Rémi Marcoux, éminent Fellow de l'Ordre qui a redéfini l'industrie québécoise de l'imprimerie et des médias et dont l'ascendant ne cesse de se faire sentir.

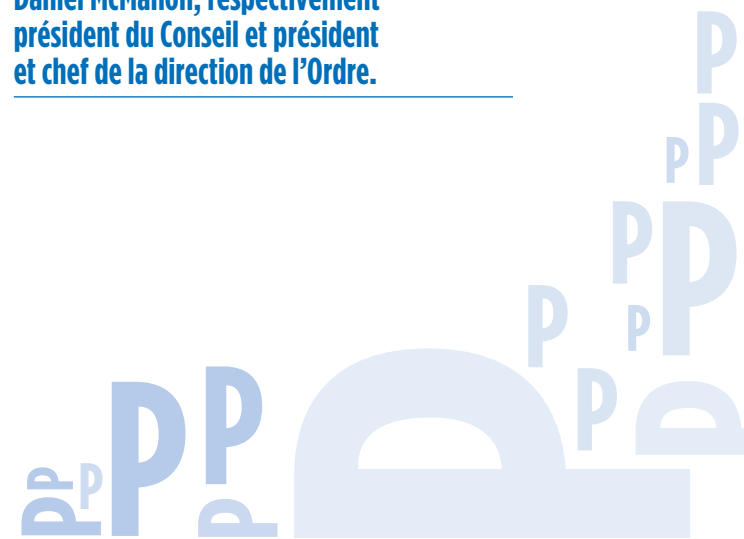
Le scintillant Bal de cristal CPA a rendu hommage aux 19 nouveaux Fellows et au lauréat du prix Hommage devant un parterre de 235 parents et amis.



De gauche à droite • 1^{re} rangée : Anne-Marie Éthier | Francine Gélinas | Maarika Paul | Luc Blanchard | Michel Vézina • **2^e rangée :** Carolle Brabant | Michel Chénier | Nathalie Marcoux, fille de Rémi Marcoux, lauréat du prix Hommage | Marie-Claude Boisvert | Stephan Robitaille, président du Conseil de l'Ordre | Dominique Collin | Emmanuel Dubourg | Michael Frankel | Robert Fetherstonhaugh • **3^e rangée :** Daniel McMahon, président et chef de la direction de l'Ordre | Alain Trudeau | Nicolas Marcoux | André Miville | René Bégin | François Laurin | Marc Fortin | Yves Frenette



Le lauréat 2013 du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec, Alain Côté, FCPA, FCA, honoré pour sa contribution significative à la profession et au développement de l'Ordre, est accompagné de Lucie Forget, membre du comité exécutif du Conseil interprofessionnel du Québec, ainsi que de Stephan Robitaille et Daniel McMahon, respectivement président du Conseil et président et chef de la direction de l'Ordre.



CHAPEAU à tous les lauréats des prix décernés par les regroupements régionaux !

Recrue CPA de l'année

Estrie

Roxanne Fréchette, CPA, CGA

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Chloé Harvey, CPA auditrice, CA

CPA Émergence

Montérégie

Mylène Goyette, CPA, CGA

Québec

Adam Perreault, CPA auditeur, CA

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Annpier Simard, CPA, CA

CPA Émérite

Chaudière-Appalaches

Alain Fortier, CPA, CA

Estrie

Frédéric Proteau, CPA, CA

Montérégie

Patrick Chaperon, CPA, CA
Maurice Marette, CPA auditeur, CA

Martial Vincent, CPA, CA

Outaouais

Christian Diotte, CPA, CMA

Québec

François Gagnon, CPA, CA
Claude Lantier, CPA, CA
Michel Samson, CPA auditeur, CA

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Marc Fortin, FCPA, CA



Éclat de joie au terme de l'une des huit cérémonies de remise des permis tenues en cours d'année à Montréal et dans six régions du Québec pour saluer l'entrée dans la profession d'une imposante cohorte de 1 400 nouveaux CPA.

Outre les nombreux événements d'envergure qui ont mis nos membres à l'honneur, qu'il s'agisse des cérémonies de remise des permis ou de la Soirée des Fellows, et les quelque 165 activités organisées par les 12 regroupements régionaux, seuls ou en partenariat, et auxquels l'Ordre a apporté son concours, nous avons encore cette année réservé une place de choix aux CPA qui font carrière dans l'administration publique. Plus de 200 d'entre eux se sont retrouvés à Québec à l'occasion du Colloque CPA-Parlementaires, en voie de devenir un véritable carrefour d'échanges pour nos membres qui, bien que dispersés dans une multitude de ministères et d'organismes gouvernementaux, n'en ont pas moins des préoccupations communes.

L'Ordre a également lancé sa série de Conférences Prestige, vitrine unique permettant à des personnalités de haut calibre d'aborder différentes thématiques touchant les grands enjeux d'aujourd'hui et de porter un regard vers les activités nationales et internationales ayant un impact direct sur la profession comptable.

Sur le thème du capitalisme vert du 21^e siècle, le premier invité de l'Ordre dans le cadre de cette nouvelle série, Adam Koniuszewski, CPA, CA, directeur exécutif de Green Cross International, a expliqué en quoi la révolution environnementale et économique constitue une formidable occasion pour la profession comptable de se démarquer. Voilà qui renforce notre détermination à encourager les CPA à jouer pleinement leur rôle dans l'élaboration et la mise en place de stratégies et pratiques d'efficacité énergétique qui contribuent à améliorer la performance environnementale et économique des entreprises et à renforcer leur compétitivité.

L'Ordre se fait un point d'honneur de conjuguer le rayonnement de ses membres avec le respect de leurs obligations et c'est dans cette perspective que s'est tout naturellement imposée la création d'un dépliant destiné aux nouveaux CPA pour les sensibiliser aux obligations et privilèges associés au titre de CPA et au statut de professionnel. Qui plus est, l'équipe du développement professionnel n'a ménagé aucun effort pour proposer aux CPA un programme très étendu d'activités de perfectionnement. Qu'on en juge : plus de 600 activités à l'affiche, plus de 1 200 séances de formation en webdiffusion ou en salle dans toutes les régions du Québec, le tout en collaboration avec plus de 160 animateurs et 120 auteurs. La nouvelle formule de passeports, lancée en septembre 2013 avec le tout premier programme de développement professionnel unifié, a été adoptée par plus de 20 % des membres, alors qu'on anticipe une participation record aux diverses activités proposées, avec plus de 45 000 inscriptions. On ne peut que se réjouir d'un tel engouement, qui témoigne du professionnalisme des CPA.



Espace emploi en 2013-2014

Quelques chiffres qui en font LA référence en recrutement de CPA et de candidats à la profession :

1 325 postes affichés

280 000 alertes-emploi envoyées

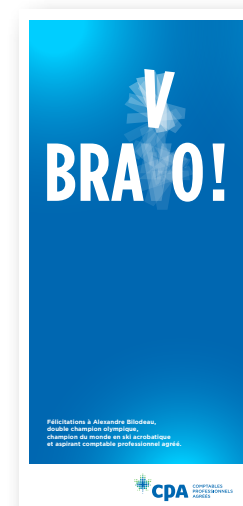
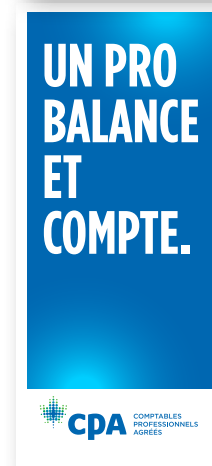
350 000 visiteurs sur le portail

Espace emploi, c'est aussi 297 affichages gratuits pour un grand nombre d'organismes et d'institutions à la recherche de CPA appelés à siéger à leur conseil d'administration.

La marque des pros

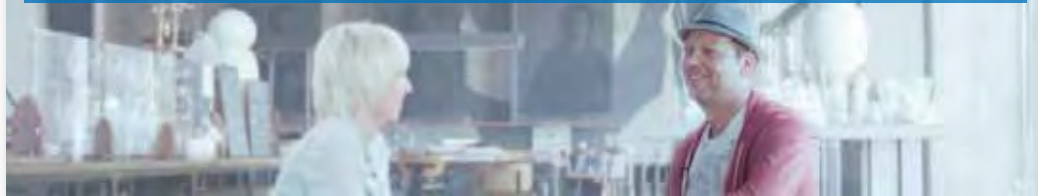
À la faveur de l'avancement remarquable du processus d'unification de la profession partout au pays, la marque CPA ouvre grand ses ailes et s'impose progressivement, tant auprès de la clientèle d'affaires que de la relève.

Il faut dire que l'Ordre et ses partenaires du reste du Canada y ont mis le paquet, de telle sorte que la campagne articulée autour du mot professionnel soit bien visible et fasse une entrée remarquée à la télé, en plus des aéroports, des transports en commun, de l'Internet, des panneaux d'affichage et des magazines.



RENCONTRE AVEC UN PRO

Nicolas Blais, CPA, CA
Vice-président finance, Québécomm



Bref, les pros nous en ont mis plein la vue, comme les Nicolas Blais, Nathalie Labelle, Martin Deschênes et Caroline Mailloux, quatre CPA inspirants aux multiples facettes et aux talents insoupçonnés, qui relèguent aux oubliettes les clichés associés à la profession comptable. D'une grande originalité, le format et le ton des entrevues réalisées avec Pénélope McQuade sortent véritablement des sentiers battus et nous ont permis d'occuper une place de choix dans les médias sociaux.

Partenaire de plus d'une soixantaine d'événements ciblant particulièrement le monde des affaires, l'Ordre ajoute à son poids médiatique en mettant la profession à l'avant-scène sur une grande diversité de tribunes et en s'assurant d'une voix au sein du jury de nombreux prix et concours.

Loin d'être en reste, les regroupements régionaux viennent en appui à cette vigoureuse stratégie de visibilité en concluant des ententes de partenariat avec de nombreuses chambres de commerce à travers le Québec. Bien intégrés, nos efforts portent fruit et permettent à la profession d'élargir sa sphère d'influence.

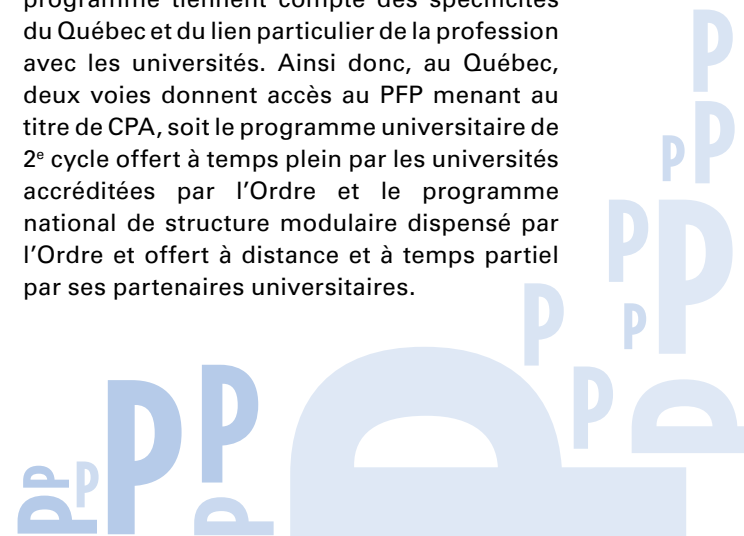
Un exemple parmi bien d'autres de la belle visibilité qu'a valu à l'Ordre la diffusion de 17 communiqués de presse et la réalisation de 30 entrevues avec les médias.



Mission accomplie pour la formation des futurs pros

La formation des prochaines générations de CPA est très certainement l'enjeu de l'heure. Depuis deux ans, non seulement avons-nous continué à accompagner les 6 200 candidats inscrits dans les trois cheminements de formation des professions d'origine, mais nous avons en parallèle mis tous les éléments en place pour lancer le tout nouveau Programme de formation professionnelle CPA (PFP). Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'entreprise était colossale et qu'elle a été menée à terme avec brio, notamment grâce à l'étroite collaboration avec les autorités de réglementation en vue d'actualiser le cadre juridique de l'accès à la profession.

Pour toucher au but, nous nous sommes investis très activement dans les travaux pancanadiens de développement des modules du nouveau programme de formation national, tout en veillant à ce que les orientations du programme tiennent compte des spécificités du Québec et du lien particulier de la profession avec les universités. Ainsi donc, au Québec, deux voies donnent accès au PFP menant au titre de CPA, soit le programme universitaire de 2^e cycle offert à temps plein par les universités accréditées par l'Ordre et le programme national de structure modulaire dispensé par l'Ordre et offert à distance et à temps partiel par ses partenaires universitaires.



Déjà ce printemps, l'École des sciences de la gestion de l'UQAM (ESG UQAM), HEC Montréal et l'Université McGill ont accueilli leurs premières cohortes d'étudiants dans le programme de 2^e cycle, et huit autres universités québécoises leur emboîteront le pas en septembre. C'est également à l'automne que sera offert le premier module du programme national dispensé par l'Ordre en partenariat avec le Centre de perfectionnement de l'ESG UQAM (en français ou en anglais), la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval et HEC Montréal.

Signe de transition, de nombreux étudiants ont accéléré leur cheminement universitaire pour s'inscrire aux toutes dernières cohortes des anciens programmes. On a donc enregistré des inscriptions records au Programme de leadership stratégique CMA et une hausse marquée des inscriptions aux examens du cheminement CPA, CGA. Pas de doute, la profession comptable a la cote sur le marché étudiant et sa popularité n'est certainement pas étrangère à la multitude d'activités de

promotion et d'information qu'y animent l'équipe de l'Ordre et les comités étudiants.

L'ordre de protéger

Comme le rappelle très justement la campagne publicitaire du Conseil interprofessionnel du Québec, la protection du public est la raison d'être des ordres professionnels. L'Ordre des CPA se fait fort d'être exemplaire à cet égard et les rapports d'activité reliés à la pratique professionnelle témoignent de la place très importante que nous accordons à notre mission première.

Toujours soucieux d'améliorer la compréhension des mécanismes de protection du public, nous avons plus particulièrement cette année raffiné nos outils de suivi et de communication pour accroître la sensibilisation de nos membres à leurs obligations en matière de formation continue obligatoire, d'assurance responsabilité et de pratique professionnelle. Du même souffle, des séances d'information sur l'inspection professionnelle et la formation continue obligatoire ont été organisées.

Outre l'inspection de plus de 800 unités de pratique, ce qui n'est pas banal, on note une forte augmentation du nombre de plaintes reçues et traitées, d'où l'intense activité du conseil de discipline.

Enfin, notre responsabilité à l'égard de la protection du public se traduit par une vigilance sans faille en matière de pratique illégale et d'usurpation du titre, des conduites susceptibles de causer des préjudices graves au public qui est en droit de s'attendre à des services de qualité, offerts par de véritables professionnels assujettis à des normes de compétence et d'intégrité strictes.

Responsabilité sociale

Le public peut aussi légitimement s'attendre à ce que les professionnels mettent leur expertise au service du bien commun et du développement de la collectivité, et c'est précisément l'un des objectifs que nous nous sommes fixés.

La contribution de l'Ordre aux grands débats de société s'est traduite par le dépôt de mémoires sur deux questions où le Québec se trouve à la croisée des chemins. En effet, sur l'avenir du système de protection du revenu à la retraite et les conclusions du rapport D'Amours, nous avons souligné l'importance de revenir aux fondements mêmes de notre système de retraite, dont la finalité est d'assurer un revenu suffisant pour maintenir un niveau de vie adéquat à la retraite, tout en tenant compte de notre capacité collective de le financer.

Le Comité étudiant de l'École de gestion John-Molson de l'Université Concordia, couronné Comité étudiant de l'année lors du Congrès étudiant tenu en mars dernier.





Pour ce qui est de nos recommandations au chapitre des priorités budgétaires du Québec, elles sont le reflet de la conviction profonde qui nous anime, à savoir que le Québec peut et doit faire mieux en matière de développement socioéconomique et qu'en conséquence, il doit agir sur plusieurs fronts pour échapper à la menace de sclérose que l'état de ses finances publiques fait peser sur son développement.

La campagne électorale nous a quant à elle donné l'occasion d'inviter les principaux partis politiques en présence à se positionner sur ce que nous estimons être les principaux enjeux auxquels le Québec doit faire face et les solutions que nous préconisons. Le tableau-synthèse comparatif publié durant la campagne électorale a permis à nos membres et au grand public de se faire une idée plus précise des positions défendues par les uns et les autres en matière de politique économique.

Parallèlement à toutes ces initiatives, un groupe de travail sur la divulgation de la performance en matière de responsabilité sociétale des organisations a été créé. Nous voulons ainsi asseoir notre leadership en termes de contrôle et de divulgation volontaire et obligatoire et jouer un rôle de sensibilisation et d'influence dans ce secteur d'avenir.

Enfin, nous avons planté les premiers jalons de notre engagement au chapitre de la littéracie financière en commençant à promouvoir le programme de sensibilisation Contact collectivité lancé par CPA Canada.

Salué par un prestigieux prix décerné par l'Institute for Financial Literacy des États-Unis, ce vaste programme de bénévolat offre aux CPA l'occasion de partager leurs connaissances et de donner au grand public des outils de planification et de gestion de ses finances. Si l'on considère l'ampleur des besoins en la matière, on peut modestement affirmer que cette mobilisation sera la bienvenue.

Bilan d'une année fertile

Tout aussi modestement, ce bilan donne la mesure du chemin parcouru au cours de la dernière année, qui n'est que la seconde depuis la création de l'Ordre, et nous conforte dans l'idée que nous sommes non seulement sur la bonne voie, mais que nous avons trouvé notre voie et pris notre place.

Nous y sommes parvenus au prix d'une inébranlable détermination à surmonter l'insurmontable et à avancer même en terrain inconnu, portés par une équipe permanente qui s'est révélée encore cette année solide, motivée et engagée, et dont le savoir-faire et le savoir-être fait honneur à la profession. Soutenus aussi par des instances, des collaborateurs et des membres qui n'hésitent pas à émettre leur opinion parce qu'ils savent que nous écoutons, mais qui sont tout aussi prompts à nous féliciter et à nous encourager.

Merci à vous tous qui êtes notre inspiration et à la source même du formidable élan de l'Ordre.

Le président du Conseil,

Stephan Robitaille, FCPA, FCGA

Le président et chef de la direction,

Daniel McMahon, FCPA, FCA



Merci !

L'Ordre tient à rendre hommage aux très nombreux membres qui donnent bénévolement de leur temps et qui mettent leur expertise au service de la profession.

Que ce soit en participant aux travaux des comités statutaires, dont on peut lire le compte rendu des activités dans le présent rapport, en se joignant au personnel de l'Ordre au sein de comités non statutaires ou en siégeant au sein d'instances nationales, nous les remercions chaleureusement de leur inestimable contribution à l'avancement de la profession.

CPA membres bénévoles des comités non statutaires de l'Ordre

John W. Babiak, FCPA, FCMA
Luc Baribeau, CPA, CGA
Lisa Baillargeon, CPA, CMA
Patrick Beaudoin, CPA, CA
Karène Beaulieu, CPA auditrice, CA
Paul Beauvais, CPA auditeur, CA
Galal Behna, CPA auditeur, CA
Nancy Béland, CPA, CA
Linda Belleau, CPA, CMA
Francis Belzile, CPA, CA
Johanne Bertrand, CPA, CA
Diane Bigras, FCPA, FCGA
Danièle Blanchette, CPA auditrice, CA
Hugues Boisvert, FCPA, FCMA
Simon-Luc Boudreau, CPA, CGA
Alexandre Bouffard, CPA, CGA
Martine Bouillé, CPA, CA
Emilio Boulianne, FCPA, FCGA
Annie Brisson, CPA auditrice, CA
Christine Brosseau, CPA auditrice, CA
Eric Campbell, CPA, CMA
Danièle Cantin, CPA, CMA
Benoit Caron, CPA auditeur, CA
Jonathan Caron, CPA, CGA
Maurice Chiasson, CPA auditeur, CA
Suzanne Chiricota, FCPA, FCGA
Martine Clément, CPA auditrice, CA

Martin Cloutier, CPA auditeur, CA
Lynda Coache, FCPA auditrice, FCA
Alain Côté, FCPA auditeur, FCA
Jacques Côté, FCPA, FCMA
Rodrigue Côté, CPA auditeur, CGA
Daniel Denault, FCPA auditeur, CA
Bernard Deschamps, CPA, CMA
Yves Albert Desjardins, FCPA, FCA
Pierrette Doré, FCPA auditrice, FCA
Robert Drolet, CPA, CA
Raymond Drouin, FCPA auditeur, FCA
François Dufault, CPA, CA
Robert Dupuis, CPA, CMA
Guylaine Duval, CPA auditrice, CA
Jacques Fillion, CPA auditeur, CA
Sylvain Fontenelle, CPA, CGA
Hélène Forest, CPA auditrice, CA
Alain Fortier, CPA auditeur, CA
Pascale Fournier, CPA, CA
Isabelle Gagnon, CPA, CMA
Richard Gagnon, FCPA auditeur, FCA
Claude Gauvin, FCPA auditeur, FCA
Patrick Gélinas, CPA, CA
Renaud Gilbert, CPA, CA
Lorraine Godin, CPA, CA
Daniel Gosselin, FCPA, FCA
Maurice Gosselin, FCPA auditeur, CA

TABLE DES MATIÈRES

Caroline Goulian, CPA auditrice, CA
Patrick Grenier, CPA, CA
Trevor Hagyard, CPA auditeur, CA
Manon Hall, CPA auditrice, CA
Claude Hamel, CPA auditeur, CGA
Pierre Hétu, CPA, CGA
Anne-Marie Hubert, FCPA, FCA
Hélène Huot, CPA auditrice, CA
Pierre Jean, CPA, CA
Sylvie Juneau, CPA, CA
Harnam Kakkar, FCPA auditeur, FCMA
Marlène Labelle, CPA auditrice, CA
Hubert Laberge, CPA auditeur, CA
Yves Labranche, CPA auditeur, CA
Sandra Lacroix, CPA, CGA
Mario Lafond, FCPA auditeur, FCGA
Guy Lafrenière, CPA, CMA
Evangéline Lagou, CPA, CMA
Michel P. Laliberté, FCPA auditeur, FCGA
Robert Landry, CPA, CMA
Claude Lantier, CPA, CA
Maurice Laplante, CPA auditeur, CA
Jean L. Laporte, CPA, CGA
Dany Larivière, CPA auditeur, CGA

CPA membres bénévoles d'instances nationales

France Alain, CPA auditrice, CA
John W. Babiak, FCPA, FCMA
Katerine Beauséjour, CPA auditrice, CA
Jean Bédard, FCPA, FCA
Paule Bouchard, FCPA auditrice, FCA
Martin Boucher, CPA auditeur, CA
André Boulais, CPA auditeur, CGA
Antonello Callimaci, CPA auditeur, CA
Guy Carbonneau, CPA, CA
Alain Côté, FCPA auditeur, FCA
Jacques Côté, FCPA, FCMA

Robert Larose, CPA auditeur, CA
Michel Larouche, CPA auditeur, CA
Jean-Paul Lauly, CPA auditeur, CA
Audrey Laurin, CPA, CA
Guy Lavallée, CPA, CA
André Leblanc, CPA auditeur, CA
Mélanie Leduc, CPA auditrice, CA
Claudine Legault, CPA, CGA
Luc Léger, FCPA auditeur, FCGA
France Lemieux, CPA auditrice, CA
André Lepage, FCPA, FCA, CA•EJC
Vicky Lizotte, CPA auditrice, CA
Sylvain Loisel, CPA auditeur, CA
Yves Lorange, CPA, CGA
Suzanne Major, CPA auditrice, CA
Gilles Malette, CPA auditeur, CA
Aziz Jonathan Mercho, CPA, CA
Audrey Mercier, CPA auditrice, CA
François Méthot, CPA, CA
Iqbal Mian, CPA, CGA
André Mignault, CPA auditeur, CA
Pier-Olivier Migneault, CPA auditeur, CA
Joël Minville, CPA auditeur, CA
Caroline Nadeau, CPA auditrice, CA

Jean-Pierre Nadeau, CPA, CA
Josée Néron, CPA, CMA
Robert Papineau, CPA auditeur, CA
Rachel Papirakis, CPA auditrice, CA
Marie-Claude Paquet, CPA, CA
Alain Paquin, FCPA auditeur, FCA
Pierre-André Paré, FCPA, FCA
Jocelyn Patenaude, CPA auditeur, CA
Diane Paul, CPA auditrice, CA
Claude Paul-Hus, FCPA, FCMA
Danièle Pérusse, FCPA, FCGA
Jacques Plante, CPA, CA
Lyne Rioux, CPA auditrice, CA
Julia Scott, CPA, CA
Johannie Sylvain, CPA, CGA
Marie-Claude Tardif, CPA auditrice, CA
Michel Thérout, FCPA, FCA
Martin Tremblay, CPA, CGA
Nicholas Tremblay, CPA, CGA
Jean-François Trépanier, CPA auditeur, CA
Steve Turner, CPA, CMA
Benoit Vallée, CPA, CGA
Jonathan Vandal, CPA, CA
Paul-André Veilleux, CPA, CMA

Mélanie Leduc, CPA auditrice, CA
Jo-Ann Lempert, CPA auditrice, CA
Claudia Leonardi, CPA auditrice, CA
Sonia Loubier, CPA auditrice, CA
Michel Magnan, FCPA auditeur, FCA
Sylvie Meloche, CPA, CA
Jocelyn Patenaude, CPA auditeur, CA
Danièle Pérusse, FCPA, FCGA
Michel Thérout, FCPA, FCA
Jean-François Trépanier, CPA auditeur, CA

COMITÉ EXÉCUTIF



De gauche à droite :

Stephan Robitaille, FCPA, FCGA, président du Conseil | **Daniel McMahon, FCPA, FCA**, président et chef de la direction |
Manon Durivage, FCPA auditrice, FCA, première vice-présidente | **Nathalie Houle, FCPA, FCMA**, deuxième vice-présidente |
Alain Dugal, FCPA auditeur, CA, administrateur élu | **Nelly Rodrigue**, administratrice nommée par l'Office des professions

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Stephan Robitaille, FCPA, FCGA (2012-05-16)
Président du Conseil élu par les membres du
Conseil d'administration

Manon Durivage, FCPA auditrice, FCA
(2012-05-16)
Première vice-présidente

Nathalie Houle, FCPA, FCMA (2012-05-16)
Deuxième vice-présidente

Alain Dugal, FCPA auditeur, CA (2012-05-16)

Jacques Lefebvre, ASC (2012-05-16)
Administrateur nommé par l'Office
des professions

Marc Bélanger, FCPA, FCMA (2012-05-16)

André Dugal, FCPA auditeur, CA (2012-05-16)

Ginette Fortin, FCPA, FCGA (2012-05-16)

Suzanne Maisonneuve-Benoit (2012-05-16)
Administratrice nommée par l'Office des
professions

André Miville, FCPA auditeur, CA (2012-05-16)

Benoit Lavigne, CPA auditeur, CA (2013-05-09)

Nelly Rodrigue, avocate (2012-05-16)
Administratrice nommée par l'Office des
professions

Alain Tremblay, CPA auditeur, CA, CA•TI
(2012-05-16)

Germain Trottier, Ph. D., t. s. (2012-05-16)
Administrateur nommé par l'Office
des professions

Sylvie Valois, CPA, CMA (2012-05-16)

Rénald Vigneault, FCPA, FCGA (2012-05-16)

RÉSOLUTIONS

Les principales résolutions adoptées par le Conseil d'administration concernaient :

- > la nomination par cooptation d'un nouveau membre du Conseil pour combler le poste laissé vacant par un administrateur élu;
- > l'adoption de codes d'éthique à l'intention des membres des comités statutaires, des comités non statutaires et du personnel de l'Ordre;
- > l'adoption de la politique en matière de harcèlement psychologique;
- > l'adoption de la politique relative à la gouvernance;
- > l'adoption de la procédure d'élection des membres du comité exécutif;
- > l'adoption du Code de bonne conduite concernant les élections au Conseil;
- > l'adoption de la description des attentes à l'égard des membres du Conseil et du comité exécutif;
- > l'adoption des orientations de principe des normes de reconnaissance et d'accréditation nationales élaborées par un groupe de travail de CPA Canada;

Réunions

Au cours de la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, les membres du comité exécutif ont assisté à dix séances statutaires et une séance extraordinaire. Les membres du Conseil d'administration ont assisté à six séances statutaires et cinq séances extraordinaires.

L'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec s'est tenue le 6 septembre 2013.

- > l'adoption des orientations de principe des exigences d'expérience pratique du *Programme de formation professionnelle CPA* présentées dans le rapport de CPA Canada, sauf celles qui concernent la durée du stage et la reconnaissance antérieure de 12 mois;
- > l'adoption de l'approche d'évaluation dans le cadre du *Programme de formation professionnelle CPA*;
- > l'adoption, dans leur version française ou française et anglaise, le cas échéant, des règlements suivants en vue de leur publication dans la Gazette officielle du Québec :
 - *Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec*;
 - *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec*;
 - *Règlement sur le permis de comptabilité publique de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec*;
 - *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de comptable professionnel agréé hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec*;
 - *Règlement sur les élections et l'organisation de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec*;
- > l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels* (comptables professionnels agréés) et d'un avis appuyant les modifications proposées à l'article 184 du *Code des professions* à la suite d'une consultation de l'Office des professions;
- > l'approbation des états financiers de l'Ordre pour la période terminée le 31 mars 2013;
- > la nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice 2013-2014;
- > la nomination de membres du conseil de discipline, du comité de révision et du conseil d'arbitrage;
- > la nomination des membres et de certains présidents des comités non statutaires de l'Ordre;
- > la nomination du président et des membres du comité d'inspection professionnelle et d'inspecteurs-enquêteurs ou experts en vue d'assister le comité;
- > l'élection d'un membre du Conseil au poste d'administrateur élu et la nomination d'un des membres nommés par l'Office au comité exécutif;
- > la recommandation, soumise à l'approbation des membres lors de l'Assemblée générale annuelle du 6 septembre 2013, d'augmenter la cotisation des membres réguliers et des membres professeurs ou chargés d'enseignement.

Les principales résolutions adoptées par le comité exécutif concernaient :

- > l'autorisation de porter plainte pour pratique illégale de la comptabilité publique et pour usurpation du titre de comptable professionnel agréé;
- > l'approbation de divers frais conformément à l'article 86.0.1 (8°) du *Code des professions*;
- > l'imposition de mesures conformément aux articles 45 et 55.1 du *Code des professions*;
- > l'imposition de mesures ou de conditions préalables à la réinscription de certains membres au tableau de l'Ordre;
- > l'imposition de stages de perfectionnement, la suspension du permis de comptabilité publique et l'imposition d'autres mesures à la suite de recommandations du comité d'inspection professionnelle;
- > l'accréditation des maîtres de stage et de milieux de stage et l'évaluation de stages;
- > la nomination de CA•EJC;
- > l'approbation des résultats obtenus aux examens de l'Ordre et à la suite de demandes de révision;
- > la reconnaissance d'équivalence conformément aux règlements sur les normes d'équivalence de diplômes et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre;

TABLE DES MATIÈRES

- 
- A hand in a dark blue suit sleeve holds a large, 3D, light grey letter 'P' in the palm. The hand is open, with fingers slightly spread. The background is white.
- > des demandes d'enquête au syndic conformément à l'article 128 du *Code des professions*;
 - > la nomination de syndics *ad hoc*;
 - > la délivrance de permis de CPA, permis temporaires, permis de comptabilité publique, permis de comptabilité publique sous programme d'encadrement et permis de comptabilité publique en vertu de l'article 65, les réinscriptions au tableau de l'Ordre et la libération des programmes d'encadrement;
 - > la suspension et la révocation de permis de comptabilité publique pour défaut d'avoir satisfait au programme d'encadrement imposé;
 - > l'approbation de maîtres de stage et de stages liée à la délivrance du permis de CPA et du permis de comptabilité publique;
 - > la radiation de membres n'ayant pas acquitté la cotisation annuelle le 1^{er} avril 2013 ou n'ayant pas souscrit à la garantie de responsabilité professionnelle;
 - > l'approbation de la grille de compétences des candidats à l'EFU de 2014;
 - > l'approbation d'une indemnisation partielle d'un réclamant à la suite d'une demande d'indemnisation présentée en vertu du *Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss et sur le fonds d'indemnisation de l'Ordre*;
 - > l'adoption des frais de retard et des formalités d'inscription annuelle au tableau de l'Ordre conformément à l'article 86.0.1 (8^o) du *Code des professions*;
 - > l'adoption de la politique de remboursement et d'ajustement des primes d'assurance responsabilité professionnelle;
 - > l'adoption d'une entente relative à l'encadrement des planificateurs financiers avec l'Autorité des marchés financiers.

TABEAU DE L'ORDRE

Au cours de l'exercice, 1 400 candidats à l'exercice de la profession ont été admis à titre de membres de l'Ordre après avoir rempli l'ensemble des conditions donnant accès au permis de comptable professionnel agréé. Le nombre de membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars 2014 se chiffre à 36 038. De ce total, 2 453 membres font partie de la classe des membres retraités aux fins de la cotisation.

De plus, l'Ordre a délivré 813 permis de comptabilité publique, dont 2 en vertu du paragraphe 3 de l'article 60 de la *Loi sur les comptables professionnels agréés* et 175 en vertu de l'article 65.

DEMANDES DE DÉLIVRANCE DE PERMIS DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ

	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du 1 ^{er} alinéa de l'art. 184 du <i>Code des professions</i>	1 075	1 075	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation	155	155	0	0
Fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession	31	29	2	0



DEMANDES DE DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Permis temporaires — Article 37 de la <i>Charte de la langue française</i>	59	57	2	0
Permis temporaires — Article 41 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
Permis restrictifs temporaires — Article 42.1(1°) du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
Permis restrictifs temporaires — Article 42.1(2°) du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
Permis spéciaux — Article 42.2 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
Permis restrictifs — Article 40 de la <i>Charte de la langue française</i>	1	1	0	0

PERMIS DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ DÉLIVRÉS

	2013-2014	2012-2013
	1 429	1 142
Permis réguliers	1 371	1 099
Permis temporaires	39	35
Permis temporaires par affiliation	18	8
Permis restrictifs	1	0
Autorisations spéciales accordées	0	0
Autorisations spéciales renouvelées	0	0

SUSPENSIONS ET RÉVOCATIONS DE PERMIS

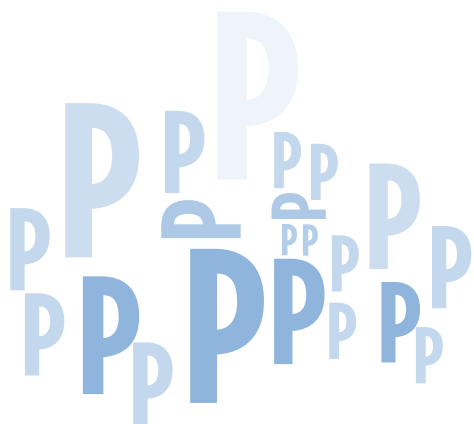
	Suspensions	Révocations
Permis réguliers	0	2
Permis réguliers par réciprocité	0	0
Permis réguliers par affiliation	0	0
Permis temporaires	0	0
Permis temporaires par affiliation	0	0
Permis restrictifs	0	0
Permis de comptabilité publique	23	0



NOUVELLES INSCRIPTIONS AU TABLEAU DE L'ORDRE	2013-2014	2012-2013
	1 499	1 195
En vertu de l'article 1 du <i>Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec, de l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec et de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec</i>	1 400	1 116
Par réinscription	65	51
Par affiliation, selon l'article 39 de la <i>Loi sur les comptables professionnels agréés</i>	28	22
Par réciprocité avec un autre pays, selon l'article 57 de la <i>Loi sur les comptables professionnels agréés</i>	1	4
Inscription avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0
Inscription avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0
Renouvellement d'un permis temporaire	3	2
Ajustement de concordance en fonction des bases de données des trois ordres d'origine	2	0

RETRAITS DU TABLEAU DE L'ORDRE	2013-2014	2012-2013
	1 018	549
Décès	92	83
Démission	605	446
Radiation – Non-paiement de la cotisation annuelle	108	2
Radiation – Non-respect du <i>Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables professionnels agréés du Québec</i>	66	0
Radiation – Non-respect du <i>Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec</i>	23	3
Radiation – Décision du conseil de discipline	18	13
Non-inscription – Décision du comité exécutif	98	0
Expiration du permis temporaire	6	2
Expiration du permis restrictif	1	0
Ajustement de concordance en fonction des bases de données des trois ordres d'origine	1	0
Nombre de membres en fin d'exercice	36 038	35 557

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE SEXE	2013-2014	2012-2013
Femmes	15 922	15 445
Hommes	20 116	20 112



RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE

Abitibi-Témiscamingue	393
Bas-Saint-Laurent	433
Capitale-Nationale	3 658
Centre-du-Québec	707
Chaudière-Appalaches	1 245
Côte-Nord	129
Estrie	887
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	94
Hors Canada	911
Hors Québec au Canada	1 935
Lanaudière	810
Laurentides	1 195
Laval	1 682
Mauricie	690
Montréal	15 196
Montréal	15 196
Nord-du-Québec	27
Outaouais	886
Saguenay-Lac-Saint-Jean	716

COTISATION ANNUELLE

	\$
Membres résidant au Québec	840
Membres résidant à l'extérieur du Québec	650
Professeurs et chargés de cours	420
Membres affiliés résidant au Québec	380
Membres affiliés résidant à l'extérieur du Québec	190
Membres retraités	125
Membres en invalidité permanente ou temporaire	125
Membres doctorants	0



TABLE DES MATIÈRES

NOUVELLES INSCRIPTIONS AU TABLEAU DES CANDIDATS	2013-2014	2012-2013
	2 591	1 840
Par cheminement universitaire – Baccalauréat reconnu	817	1 417
Par équivalence de diplôme/formation – Québec	50	181
Par équivalence de diplôme/formation – Hors du Québec	58	43
Par équivalence de diplôme/formation – Hors du Canada	86	151
Par entente de réciprocité	7	9
Par accord de reconnaissance mutuelle – France	0	1
Par voie de réintégration	97	24
Par transfert d'une autre province	17	0
Transfert de statut étudiant à candidat	1 397	-
Autres	62	14

RETRAITS DU TABLEAU DES CANDIDATS	2013-2014	2012-2013
	2 383	1 480
Expiration du délai prévu pour terminer le cheminement CPA (examens, stage) ou compléter un dossier incomplet	289	50
Transfert dans une autre province	32	27
Démission, décès, non-paiement de la cotisation annuelle ou décision du comité exécutif	560	283
Autres	102	-
Obtention du titre de CPA	1 400	1 120
> Baccalauréat reconnu	1 076	834
> Équivalence de diplôme/formation – Québec	155	130
> Équivalence de diplôme/formation – Hors du Québec	25	31
> Équivalence de diplôme/formation – Hors du Canada	134	109
> Entente de réciprocité (examen CARE)	2	4
> Accord de reconnaissance mutuelle – France	4	0
> Autres	4	12
Nombre de candidats en fin d'exercice	6 233	6 025

AUDIT

Membres du comité

Alain Tremblay, CPA auditeur, CA, CA•TI,
président

Sandra Santos, CPA auditrice, CGA

Martine Bouillé, CPA, CA

François Colette, CPA, CMA

Alain Dugal, FCPA auditeur, CA,
membre sans droit de vote,
représentant du comité exécutif

Secrétaire

Marie-France Langlois, CPA, CA

Invitées

Mélanie Charbonneau, CPA auditrice, CA

Sonya Guilbault, CPA auditrice, CA

Le comité d'audit est composé de membres du Conseil d'administration et de membres désignés par ce dernier et indépendants de la direction et du comité exécutif.

Le comité aide le Conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités en matière de surveillance de l'information financière, de contrôle et de gestion des risques, d'audit externe et de procédés appliqués par l'Ordre pour s'assurer de la conformité aux lois et aux règlements applicables.

Au cours de l'exercice, le comité s'est réuni à cinq reprises. Les membres du comité se sont également réunis à huis clos avec l'auditeur indépendant, en l'absence des membres de la direction.

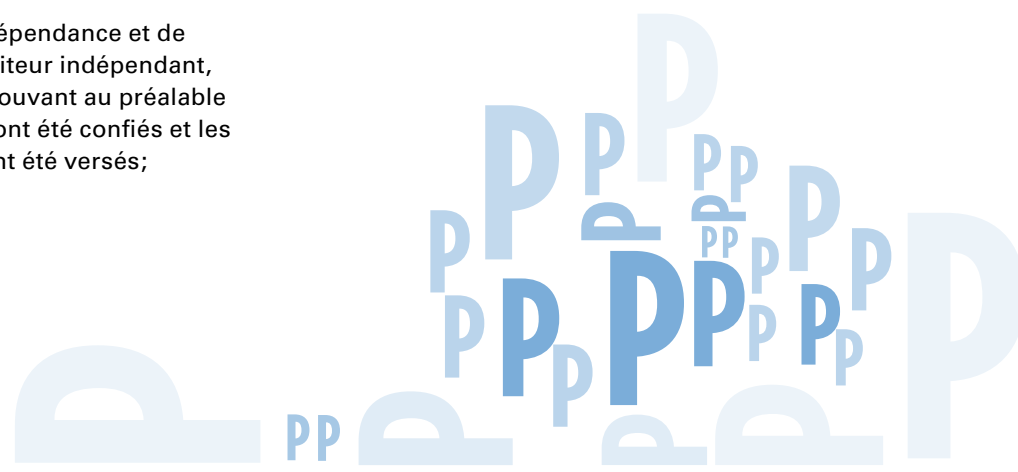
Au cours de ces réunions, le comité :

- > a approuvé les orientations budgétaires 2014-2015 et recommandé une hausse de cotisation de 20 \$. Il a par la suite analysé le budget détaillé 2014-2015 et en a recommandé l'adoption au Conseil;
- > s'est assuré de l'indépendance et de l'objectivité de l'auditeur indépendant, notamment en approuvant au préalable les mandats qui lui ont été confiés et les honoraires qui lui ont été versés;

- > a analysé les processus de sélection des fournisseurs;
- > a approuvé la charte d'audit interne de la direction de la gestion des risques;
- > a suivi les risques de l'Ordre, notamment ceux liés à l'unification de la profession, ainsi que la mise en place graduelle d'un environnement de contrôle approprié;
- > a surveillé l'application du processus mis en place pour s'assurer de la conformité aux lois et règlements.

Le comité a révisé les états financiers de l'Ordre des CPA au 31 mars 2014 et il en a proposé l'adoption au Conseil d'administration.

Le président du comité,
Alain Tremblay, CPA auditeur, CA, CA•TI



Exercice clos
le 31 mars 2014

ÉTATS FINANCIERS

RICHTER

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec au 31 mars 2014 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Richter s.e.n.c.r.l.

Montréal (Québec)
Le 29 mai 2014

T. 514.934.3400
Richter S.E.N.C.R.L.
1981 McGill College
Mt (Qc) H3A 0G6
www.richter.ca
Montréal, Toronto



RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE À L'ÉGARD DU RAPPORT FINANCIER

La responsabilité des états financiers et des autres renseignements contenus dans ce rapport annuel incombe à la direction de l'Ordre. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du *Manuel de CPA Canada*. Au besoin, la direction a porté des jugements et fait des estimations relativement aux conséquences de certains faits et opérations. Les renseignements financiers et statistiques contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information contenue dans les états financiers.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de l'Ordre maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conseil d'administration de l'Ordre s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers principalement par l'intermédiaire de son comité d'audit. Celui-ci examine les états financiers annuels et les autres renseignements contenus dans le rapport annuel et en recommande l'adoption au Conseil d'administration. Le comité d'audit rencontre périodiquement la direction de l'Ordre et l'auditeur indépendant et rend compte de ces entretiens au Conseil d'administration.

Les états financiers ont été audités par les auditeurs de l'Ordre, dont les services ont été retenus par le Conseil d'administration sur recommandation du comité d'audit et dont la nomination a été ratifiée par l'Assemblée générale.

Le président du Conseil,



Stephan Robitaille, FCPA, FCGA

Le président et chef de la direction,



Daniel McMahon, FCPA, FCA

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2014

	2014				2013 (RETRAITEMENT NOTE 18)
	Fonds d'administration générale	Fonds d'indemnisation	Fonds d'assurance	Total	Total
ACTIF	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF À COURT TERME					
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	20 400 877	2 370	296 746	20 699 993	23 021 548
Placements (note 6)	808 150	13 260	-	821 410	953 806
Créances (note 7)	1 750 588	1 733	733	1 753 054	1 712 320
Frais payés d'avance	4 559 467	-	-	4 559 467	219 342
	27 519 082	17 363	297 479	27 833 924	25 907 016
PLACEMENTS (note 6)	15 079 801	2 445 639	1 545 569	19 071 009	19 255 553
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 8)	4 174 772	-	-	4 174 772	802 866
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (note 8)	1 263 808	-	-	1 263 808	1 079 682
	48 037 463	2 463 002	1 843 048	52 343 513	47 045 117
PASSIF					
PASSIF À COURT TERME					
Dettes (note 9)	8 539 193	-	299 813	8 839 006	6 891 400
Produits perçus d'avance (note 10)	25 995 255	-	-	25 995 255	22 364 718
Portion à court terme du passif au titre des loyers demeurant exigibles (note 11)	1 241 934	-	-	1 241 934	-
	35 776 382	-	299 813	36 076 195	29 256 118
AVANTAGE INCITATIF REPORTÉ	169 820	-	-	169 820	678 753
PASSIF AU TITRE DES LOYERS DEMEURANT EXIGIBLES (note 11)	2 131 940	-	-	2 131 940	-
PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES (note 12)	2 799 000	-	-	2 799 000	3 131 400
RÉSERVES DU FONDS D'ASSURANCE (note 13)	-	-	548 468	548 468	544 841
PRODUITS REPORTÉS (note 14)	-	-	1 072 411	1 072 411	1 082 736
	40 877 142	-	1 920 692	42 797 834	34 693 848
SOLDES DE FONDS					
Affectations internes pour:					
Immobilisations	5 438 580	-	-	5 438 580	1 882 548
Regroupements régionaux	539 569	-	-	539 569	538 203
Orientation du Programme de formation professionnelle	380 298	-	-	380 298	398 294
Développement professionnel	928 940	-	-	928 940	1 000 000
Assurance responsabilité professionnelle	674 644	-	-	674 644	661 293
Non affecté	(801 710)	-	-	(801 710)	6 031 986
Fonds d'indemnisation	-	2 463 002	-	2 463 002	1 870 798
Fonds d'assurance	-	-	(77 644)	(77 644)	(31 853)
	7 160 321	2 463 002	(77 644)	9 545 679	12 351 269
	48 037 463	2 463 002	1 843 048	52 343 513	47 045 117
ENGAGEMENTS (note 15)					
ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS (note 16)					

Au nom du Conseil d'administration de
l'ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU QUÉBEC

Le président du Conseil,


Stéphane Robitaille, FCPA, FCGA

Le président du comité d'audit,


Alain Tremblay, CPA auditeur, CA, CA•TI

RÉSULTATS > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

31 mars 2014 (12 mois)						31 mars 2013 (10,5 mois) (retraitement note 18)
	Budget (note 2) (non audité)	Fonds d'administration générale*	Fonds d'indemnisation	Fonds d'assurance	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS						
Cotisations et inscriptions	30 220 600	29 808 446	-	-	29 808 446	28 402 177
Développement professionnel	8 814 100	9 213 828	-	-	9 213 828	7 568 652
Accès à la profession	8 478 700	9 257 517	-	-	9 257 517	7 353 481
Encadrement de la profession	2 745 800	3 081 320	-	-	3 081 320	2 151 938
Affaires publiques, communications et événements	1 907 000	1 729 963	-	-	1 729 963	1 458 848
Revenus de placement (note 17)	808 800	648 790	73 970	-	722 760	798 573
Divers	40 000	210 811	-	71 635	282 446	155 388
	53 015 000	53 950 675	73 970	71 635	54 096 280	47 889 057
CHARGES						
Direction et ressources humaines	2 346 400	2 555 244	-	-	2 555 244	2 435 361
Développement professionnel	8 442 400	8 228 988	-	-	8 228 988	6 223 192
Accès à la profession	7 293 300	6 908 816	-	-	6 908 816	6 427 927
Encadrement de la profession	6 900 100	7 345 385	3 548	-	7 348 933	6 380 637
Affaires publiques, communications et événements	8 028 100	7 098 112	-	-	7 098 112	6 100 409
Administration et technologies de l'information	7 510 300	8 585 644	78 218	113 799	8 777 661	7 865 532
Frais de services nationaux	12 941 200	12 453 456	-	-	12 453 456	8 940 372
Augmentation de la réserve du Fonds d'assurance	-	-	-	3 627	3 627	4 697
Frais reliés aux anciens baux (note 11)	-	3 527 033	-	-	3 527 033	-
	53 461 800	56 702 678	81 766	117 426	56 901 870	44 378 127
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS)	(446 800)	(2 752 003)	(7 796)	(45 791)	(2 805 590)	3 510 930

*Les produits et les charges du fonds d'administration générale sont présentés de façon détaillée aux annexes A et B.

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

31 mars 2014 (12 mois)									
	Fonds d'administration générale								
	Investi en immobilisations	Affecté aux regroupements *	Affecté à l'orientation du Programme de formation professionnelle **	Affecté au développement professionnel ***	Affecté à l'assurance responsabilité professionnelle ****	Non affecté	Fonds d'indemnisation	Fonds d'assurance	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE D'OUVERTURE	1 882 548	538 203	398 294	1 000 000	661 293	6 404 676	1 870 798	(31 853)	12 723 959
Retraitement sur exercices antérieurs (note 18)	-	-	-	-	-	(372 690)	-	-	(372 690)
SOLDE RETRAITÉ	1 882 548	538 203	398 294	1 000 000	661 293	6 031 986	1 870 798	(31 853)	12 351 269
Excédent des produits sur les charges									
(des charges sur les produits)	(894 838)	(470 826)	(17 996)	-	13 351	(1 381 694)	(7 796)	(45 791)	(2 805 590)
Acquisition d'immobilisations	4 596 870	-	-	-	-	(4 596 870)	-	-	-
Cession d'immobilisations	(146 000)	-	-	-	-	146 000	-	-	-
Affectations internes	-	472 192	-	(71 060)	-	(1 001 132)	600 000	-	-
SOLDE DE CLÔTURE	5 438 580	539 569	380 298	928 940	674 644	(801 710)	2 463 002	(77 644)	9 545 679

* Le solde affecté aux regroupements sert à soutenir les activités des regroupements régionaux.

** Le Programme de formation professionnelle s'adresse aux étudiants inscrits à un programme d'études supérieures.

*** Le solde affecté au développement professionnel sert au développement de produits et services à l'intention des comptables professionnels agréés.

**** Le solde affecté à l'assurance responsabilité professionnelle sert à pallier l'augmentation des primes du régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle.

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

31 mars 2013 (10,5 mois)									
	Fonds d'administration générale								Total
	Investi en immobilisations	Affecté aux regroupements *	Affecté à l'orientation du Programme de formation professionnelle **	Affecté au développement professionnel ***	Affecté à l'assurance responsabilité professionnelle ****	Non affecté	Fonds d'indemnisation	Fonds d'assurance	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE D'OUVERTURE	2 502 127	406 941	412 408	1 000 000	642 312	2 446 596	1 800 692	(34 484)	9 176 592
Retraitement sur exercices antérieurs (note 18)	-	-	-	-	-	(336 253)	-	-	(336 253)
SOLDE RETRAITÉ	2 502 127	406 941	412 408	1 000 000	642 312	2 110 343	1 800 692	(34 484)	8 840 339
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(1 205 448)	(389 038)	(14 114)	-	18 981	5 027 812	70 106	2 631	3 510 930
Acquisition d'immobilisations	588 473	-	-	-	-	(588 473)	-	-	-
Cession d'immobilisations	(2 604)	-	-	-	-	2 604	-	-	-
Affectations internes	-	520 300	-	-	-	(520 300)	-	-	-
SOLDE DE CLÔTURE	1 882 548	538 203	398 294	1 000 000	661 293	6 031 986	1 870 798	(31 853)	12 351 269

* Le solde affecté aux regroupements sert à soutenir les activités des regroupements régionaux.

** Le Programme de formation professionnelle s'adresse aux étudiants inscrits à un programme d'études supérieures.

*** Le solde affecté au développement professionnel sert au développement de produits et services à l'intention des comptables professionnels agréés.

**** Le solde affecté à l'assurance responsabilité professionnelle sert à pallier l'augmentation des primes du régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle.

FLUX DE TRÉSORERIE > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

	31 mars 2014 (12 mois)	31 mars 2013 (10,5 mois) (retraitement note 18)
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	(2 805 590)	3 510 930
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement et dépréciation des immobilisations	923 549	1 185 652
(Gain) perte sur cession d'immobilisations	(28 711)	19 796
Revenus de placement réinvestis	(599 029)	(715 786)
Perte non réalisée sur les placements	436 653	74 387
Variation de l'avantage incitatif reporté	(481 972)	69 147
Amortissement de l'avantage incitatif reporté	(26 961)	(11 101)
Augmentation du passif au titre des loyers demeurant exigibles	3 373 874	-
Variation du passif au titre des prestations constituées	(332 400)	(162 900)
Augmentation de la réserve du fonds d'assurance	3 627	4 697
	463 040	3 974 822
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 19)	1 197 284	(686 617)
	1 660 324	3 288 205
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produits de cession de placements	2 779 558	4 938 747
Acquisition de placements	(2 300 242)	(3 576 213)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 931 008)	(306 150)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(665 862)	(282 323)
Produits de cession d'immobilisations corporelles	146 000	2 604
Produits nets des placements du fonds d'assurance	(10 325)	34 306
	(3 981 879)	810 971
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(2 321 555)	4 099 176
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	23 021 548	18 922 372
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	20 699 993	23 021 548

NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

1. CONSTITUTION, NATURE DES ACTIVITÉS ET STRUCTURE DE L'ORDRE

L'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (l'Ordre des CPA) est constitué en vertu de la *Loi sur les comptables professionnels agréés*, sanctionnée par l'Assemblée nationale du Québec le 16 mai 2012. En vertu de cette loi, l'Ordre des CPA succède aux droits et obligations de l'Ordre des comptables agréés du Québec (l'Ordre des CA), de l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec (l'Ordre des CGA) et de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec (l'Ordre des CMA). Depuis le 16 mai 2012, le patrimoine de l'Ordre des CA, de l'Ordre des CGA et de l'Ordre des CMA n'en forment plus qu'un seul, soit celui de l'Ordre des CPA. La fonction principale de l'Ordre des CPA est d'assurer la protection du public. Il est régi par le *Code des professions* et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'Ordre des CPA doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du tableau de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres. De plus, il utilise les services de CPA Canada dans les domaines suivants qui touchent l'ensemble des comptables professionnels agréés canadiens : intérêt public et intégrité, leadership efficace et planification stratégique pour la profession, formation et admission, normalisation et communications.

2. BUDGET

Les chiffres présentés dans les états financiers et aux annexes A et B, sous la colonne « Budget », couvrent le fonds d'administration générale; ils sont fournis à titre d'information seulement et ils ne sont pas audités. Ce budget a été approuvé par le Conseil d'administration le 7 février 2013.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'Ordre des CPA sont préparés conformément aux *Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité* et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel* (L.R.Q., c. C-26, a. 12, 3^e al., par. 6^e, sous-par. b, et a. 12.2).

A) COMPTABILITÉ PAR FONDS

Le fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre des CPA. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le fonds d'indemnisation est destiné à rembourser à des tiers les sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un membre à d'autres fins que celles auxquelles elles lui ont été remises dans l'exercice de la profession, conformément à l'article 89 du *Code des professions*.

Le fonds d'assurance présente les montants rétrocédés par les assureurs pour les participants aux régimes d'assurance offerts aux membres de l'Ordre des CPA. Les produits et les charges afférents au fonds d'assurance sont présentés dans ce fonds. Les revenus de placement y afférents sont comptabilisés à titre de produits reportés dans l'état de la situation financière.

B) COMPTABILISATION DES PRODUITS

L'Ordre des CPA applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus (ou à recevoir) si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

Les produits provenant des activités de formation sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du service par le client, selon un taux moyen d'utilisation établi annuellement.

Les produits provenant des amendes sont comptabilisés lorsqu'ils deviennent exigibles et que leur encaissement est raisonnablement certain.

Les cotisations, les revenus de placement à l'exception de ceux provenant du fonds d'assurance et tous les autres produits sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Dans le fonds d'assurance, un montant est comptabilisé à titre de produit ou de charge pour absorber les frais d'administration et la variation des réserves.

C) INSTRUMENTS FINANCIERS

Méthodes et hypothèses

L'Ordre des CPA évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements en obligations et des parts d'un fonds bonifié canadien d'obligations, qui ont été désignés à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Actifs financiers et passifs financiers	Évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût après amortissement
Créances	Coût après amortissement
Certificats de placement garanti et dépôts à terme	Coût après amortissement
Obligations	Juste valeur
Parts d'un fonds bonifié canadien d'obligations	Juste valeur
Fournisseurs et charges à payer	Coût après amortissement
Réserves du Fonds d'assurance	Coût après amortissement

La juste valeur d'un instrument financier est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur des placements cotés est déterminée selon le cours acheteur des marchés à la date de l'état de la situation financière.

Les réserves du fonds d'assurance sont comptabilisées au coût après amortissement. L'une représente la partie des montants rétrocédés par l'assureur qui doit être conservée par l'Ordre des CPA pour absorber d'éventuels déficits du régime d'assurance vie et l'autre représente les réclamations survenues, mais non rapportées. Le montant des réserves est établi par l'assureur. La juste valeur n'est pas déterminable puisqu'elle repose sur d'éventuels sinistres dont les montants et les dates ne sont pas connus.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. L'Ordre des CPA détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier. Si c'est le cas, il réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture, selon le plus élevé des deux montants. Le montant de la réduction de valeur est passé dans les résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'entité comptabilise ses coûts de transaction dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût ajusté de l'actif ou du passif financier et passés dans les résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

D) VENTILATION DES CHARGES

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation, aux centres d'autofinancement que sont l'inspection professionnelle et les activités de formation. Le solde non réparti est présenté séparément, dans les renseignements complémentaires, sous le poste «Frais d'occupation». Les coûts indirects, soit les charges liées au loyer et aux taxes, sont ventilés selon la superficie utilisée.

E) FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

Les frais de développement sont capitalisés lorsqu'ils répondent à certains critères identifiables justifiant leur inscription à l'actif.

F) APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

Le fonctionnement de l'Ordre des CPA dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. En raison de la difficulté de déterminer la valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

G) ESTIMATIONS DE LA DIRECTION

La préparation des états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture, ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les principales estimations se rapportent à la comptabilisation des immobilisations incorporelles, des produits des activités de formation perçus d'avance, des avantages sociaux futurs et des loyers de sous-location estimés pour les baux qui ne sont plus utilisés. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations.

H) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'Ordre des CPA consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse, les bons du Trésor et les placements dont les échéances sont de 90 jours et moins à compter de la date d'acquisition.

I) PLACEMENTS À COURT TERME

Les placements à court terme sont composés de dépôts à terme, de certificats de placement garanti et d'obligations dont les échéances sont de plus de 90 jours, mais inférieures à 12 mois.

J) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties, à compter de leur mise en service, sur leur durée de vie utile selon les méthodes et les périodes indiquées ci-dessous :

	Méthode	Période
Immobilisations corporelles		
Mobilier et matériel	Linéaire	10 ans
Système téléphonique	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail
Immobilisations incorporelles		
Logiciels	Linéaire	5 ans

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est passé en charge dans l'état des résultats. Aucune réduction de valeur ne fait l'objet de reprise par la suite.

K) AVANTAGE INCITATIF REPORTÉ

L'avantage incitatif reporté relatif au nouveau bail est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail initial et est porté en diminution de la charge de loyer.

NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

L) AVANTAGES SOCIAUX

L'Ordre des CPA maintient les régimes à prestations déterminées pour les services passés antérieurs au 1^{er} janvier 2007. Pour les services rendus depuis cette date, le régime capitalisé à prestations déterminées se poursuit à titre de régime contributif à cotisations déterminées. Jusqu'au 31 mai 2013, l'Ordre des CPA offrait également à certains salariés un régime enregistré d'épargne retraite (REER) collectif. Depuis le 1^{er} juin 2013, les salariés qui y participaient ont adhéré au régime contributif à cotisations déterminées.

(i) Prestations déterminées pour les services passés

La date d'évaluation de la juste valeur de l'actif et de l'obligation au titre des prestations constituées des régimes est le 31 décembre.

L'Ordre des CPA utilise la méthode du report et de l'amortissement aux fins de la comptabilisation des régimes de retraite à prestations déterminées.

L'Ordre des CPA a adopté les méthodes suivantes pour comptabiliser ses obligations découlant des régimes à prestations déterminées ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes :

- > le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calcul actuariel selon la méthode de la répartition des prestations au prorata des services, sur la base des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ des salariés et les coûts prévus des avantages complémentaires;
- > les actifs des régimes sont évalués à la juste valeur pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu;
- > le coût des services passés découlant des modifications des régimes est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs à la date des modifications;

- > l'excédent du gain actuariel net (de la perte actuarielle nette) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs des régimes, si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. Les durées résiduelles moyennes d'activité des salariés actifs couverts par le régime de retraite capitalisé et le régime de retraite sans capitalisation sont respectivement de 11 ans et 7 ans (11 ans et 7 ans au 31 décembre 2012).

(ii) Cotisations déterminées

Le coût du régime est établi en fonction du montant des cotisations de l'Ordre des CPA.

4. INSTRUMENTS FINANCIERS

GESTION DES RISQUES

L'Ordre des CPA gère son exposition aux risques associés aux instruments financiers ayant une incidence sur sa performance opérationnelle et financière dans le but d'atténuer la volatilité des flux de trésorerie et des résultats.

En ce qui concerne les instruments financiers, l'Ordre des CPA assure un suivi constant afin d'évaluer l'évolution de la situation des placements, conformément à sa politique.

L'Ordre des CPA est exposé aux risques décrits ci-dessous associés à ses instruments financiers. Les instruments financiers de l'Ordre des CPA et la nature des risques qu'ils peuvent comporter sont les suivants :

NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

	RISQUES				
	RISQUES DE MARCHÉ				
	Crédit	Liquidité	Change	Taux d'intérêt	Risque de prix autre
Évalués au coût après amortissement					
Trésorerie et équivalents de trésorerie				X	
Créances	X				
Dépôts à terme et certificats de placement garanti	X			X	X
Fournisseurs et charges à payer		X			
Réserves du Fonds d'assurance		X			
Évalués à la juste valeur					
Placements en obligations et parts d'un fonds bonifié canadien d'obligations	X			X	X

A) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une des parties manque à ses obligations financières. Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'un groupe de clients présente une caractéristique économique commune qui fait que des changements d'ordre économique ou autre influent de la même façon sur leur capacité de remplir leurs obligations. L'Ordre des CPA n'est exposé à aucune concentration de crédit puisque ses créances proviennent d'un grand nombre de clients et que, par conséquent, il ne court aucun risque significatif à l'égard d'un client unique. L'exposition maximale de l'Ordre des CPA au risque de crédit correspond à la valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances et des placements.

(i) Placements

Le risque de crédit associé aux dépôts à terme et certificats de placement garanti est réduit, car l'Ordre des CPA fait affaire avec des institutions financières reconnues dont la cote de crédit est élevée.

L'Ordre des CPA est exposé au risque de crédit, en ce qui concerne ses autres placements, parce qu'il détient des obligations et des parts d'un fonds bonifié canadien d'obligations.

(ii) Créances

L'Ordre des CPA doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Les raisons pour lesquelles le compte est en souffrance et le secteur d'activité d'où provient la créance sont des éléments considérés lorsqu'il s'agit de déterminer à quel moment les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision ou s'il y a lieu de sortir de l'état de la situation financière les montants portés au compte de provision en diminution des montants à recevoir. La provision pour créances douteuses est calculée au cas par cas ou en bloc, selon le cas. Les montants recouvrés ultérieurement sur des créances qui avaient été sorties de l'état de la situation financière sont comptabilisés dans la période d'encaissement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

B) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. L'Ordre des CPA tient compte notamment du délai éventuel de réalisation de la juste valeur des placements.

L'Ordre des CPA gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

Les fournisseurs et charges à payer sont généralement remboursés dans un délai n'excédant pas 30 jours. En ce qui concerne les réserves du fonds d'assurance, il n'y a pas d'échéance connue, car elles ont trait à des réclamations survenues, mais non rapportées.

C) RISQUE DE MARCHÉ

L'Ordre des CPA est exposé au risque de marché découlant des fluctuations de la juste valeur des instruments financiers attribuables aux variations des prix du marché. Le risque de marché se subdivise en risque de change, risque de taux d'intérêt et risque de prix autre.

(i) Risque de change

L'Ordre des CPA ne conclut pas d'opérations en monnaie étrangère et n'utilise pas de contrats à terme sur devises.

(ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché.

L'Ordre des CPA est exposé directement et indirectement au risque de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie, à ses équivalents de trésorerie et à ses placements. L'Ordre des CPA n'a aucun passif portant intérêt.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Ordre des CPA comprennent des dépôts auprès d'institutions financières, portant intérêt au taux du marché.

L'Ordre des CPA gère son exposition au risque de taux d'intérêt associé à sa trésorerie et à ses équivalents de trésorerie en minimisant les risques d'investissement du capital tout en obtenant un rendement satisfaisant et en maintenant les liquidités minimales nécessaires à son fonctionnement quotidien. Les fluctuations des taux d'intérêt du marché applicables à la trésorerie n'ont pas d'incidence significative sur les résultats de fonctionnement de l'Ordre des CPA.

Les dépôts à terme, les certificats de placement garanti, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont peu exposés au risque de taux d'intérêt en raison de leur échéance à court terme. Donc, ce risque n'a pas d'incidence significative.

(iii) Risque de prix autre

Un risque de prix autre est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des prix du marché autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

L'Ordre des CPA est aussi exposé au risque de prix du fait qu'il détient des placements en obligations et des parts d'un fonds bonifié canadien d'obligations.

En ce qui a trait aux placements en obligations et aux parts du fonds bonifié canadien d'obligations, la sensibilité aux fluctuations de taux d'intérêt est réduite par une pondération importante des titres à court et moyen terme. Cette pondération contribue à réduire la sensibilité du portefeuille aux mouvements des taux d'intérêt et par conséquent, à en diminuer le risque.

NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

5. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

L'Ordre des CPA gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à protéger son capital tout en obtenant un rendement satisfaisant. Le taux de rendement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie varie en fonction des taux du marché. Il a été de 1 % (1,08 % en 2013) pour l'exercice.

6. PLACEMENTS

	31 mars 2014	31 mars 2013
	\$	\$
Évalués au coût après amortissement		
Dépôts à terme et certificats de placement garanti	567 507	1 067 504
Évalués à la juste valeur		
Obligations	4 828 846	4 755 740
Parts d'un fonds bonifié canadien d'obligations	14 496 066	14 386 115
	19 324 912	19 141 855
	19 892 419	20 209 359
À court terme		
Dépôts à terme et certificats de placement garanti	567 507	617 504
Obligations	253 903	336 302
	821 410	953 806
À long terme		
Certificats de placement garanti	-	450 000
Obligations	4 574 943	4 419 438
Parts d'un fonds bonifié canadien d'obligations	14 496 066	14 386 115
	19 071 009	19 255 553
	19 892 419	20 209 359

Les dépôts à terme et les certificats de placement garanti portent intérêt à des taux effectifs variant entre 0,40 % et 0,90 % (0,50 % et 2,40 % en 2013) et leur échéance est de moins d'un an. Les obligations portent intérêt à des taux effectifs variant de 1 % à 6,65 % et leurs échéances vont de mars 2015 à avril 2021 (1,5 % et 6,65 % en 2013) et leurs échéances allaient de novembre 2013 à décembre 2053). Le rendement des parts d'un fonds bonifié canadien d'obligations a été de 0,76 % (4,53 % en 2013).

7. CRÉANCES

	31 mars 2014	31 mars 2013
	\$	\$
Clients	1 654 026	1 594 301
Intérêts courus à recevoir	21 313	40 871
Montants à recevoir des produits et services commerciaux et autres	77 715	77 148
	1 753 054	1 712 320

Le solde des créances a été provisionné à hauteur de 50 001 \$ (55 810 \$ en 2013) calculé sur un montant brut de 170 266 \$ (85 498 \$ en 2013).

NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

8. IMMOBILISATIONS

	31 mars 2014		31 mars 2013	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles				
Mobilier et matériel	1 684 919	706 900	978 019	425 932
Système téléphonique	93 501	22 577	70 924	83 707
Matériel informatique	1 391 213	1 186 912	204 301	172 129
Améliorations locatives	2 936 824	15 296	2 921 528	121 098
	6 106 457	1 931 685	4 174 772	802 866
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	5 180 187	3 916 379	1 263 808	1 079 682
	11 286 644	5 848 064	5 438 580	1 882 548

Au cours de l'exercice, l'Ordre des CPA a regroupé tous ses effectifs dans un même établissement. Ce déménagement a occasionné des acquisitions d'améliorations locatives au montant de 2 936 824 \$ qui sont amorties sur la durée du bail, soit 16 ans.

L'Ordre des CPA a procédé à la radiation des améliorations locatives pour des locaux qui ne sont plus utilisés. Une charge d'amortissement de 52 239 \$ ainsi qu'une dépréciation de 68 859 \$ ont été constatées au cours de l'exercice. La radiation a eu pour effet de réduire le coût et l'amortissement cumulé de 318 347 \$.

L'Ordre a également procédé à une dépréciation de 96 474 \$ pour du mobilier et matériel qui n'est plus utilisé, portant ainsi la valeur comptable nette à zéro.

La charge d'amortissement des immobilisations ainsi que la dépréciation d'immobilisations corporelles sont présentées comme suit :

	31 mars 2014 (12 mois)	31 mars 2013 (10,5 mois)
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles	276 480	420 649
Amortissement des immobilisations incorporelles	481 736	765 003
Total inclus dans les frais généraux	758 216	1 185 652
Dépréciation d'immobilisations corporelles liées au déménagement	165 333	-

Un montant de 375 363 \$ (188 088 \$ en 2013), en frais de développement interne capitalisés, est inclus dans les acquisitions d'immobilisations incorporelles de l'exercice.

NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

9. DETTES

	31 mars 2014	31 mars 2013
	\$	\$
Fournisseurs et charges à payer		
Fournisseurs	3 839 044	2 396 375
Salaires et retenues sur salaires	2 488 989	2 363 293
Ristournes aux membres assurés	299 813	-
Fondation des CPA du Québec	141 408	120 697
	6 769 254	4 880 365
Sommes à remettre à l'État	1 412 809	1 448 438
Contribution à l'Office des professions du Québec	656 943	562 597
	8 839 006	6 891 400

10. PRODUITS PERÇUS D'AVANCE

	31 mars 2014	31 mars 2013 (retraitement note 18)
	\$	\$
Cotisations et inscriptions	19 786 545	18 771 446
Activités de formation	4 159 290	2 494 194
Programme de formation professionnelle et examens	1 832 032	912 917
Produits commerciaux	205 988	178 331
Autres	11 400	7 830
	25 995 255	22 364 718

11. PASSIF AU TITRE DES LOYERS DEMEURANT EXIGIBLES

Le regroupement des effectifs de l'Ordre des CPA dans un même établissement s'est traduit par la signature, en août 2013, d'un nouveau bail en vigueur jusqu'au 31 mars 2030.

Le bail d'un des trois établissements antérieurs a été résilié moyennant le paiement effectué au cours de l'exercice d'une pénalité de 818 250 \$.

Le déménagement ayant eu lieu au cours de l'exercice, il en résulte que deux établissements, dont les baux sont toujours en vigueur, ne sont plus utilisés en fin d'exercice. Un passif au titre des loyers demeurant exigibles, évalué initialement à la juste valeur, a été constaté, car l'Ordre des CPA ne retire plus d'avantage économique de ces deux baux. L'Ordre des CPA a l'intention d'exercer les clauses de sortie de bail qui seront en vigueur le 31 juillet 2016, d'une part, et le 1^{er} mai 2017, d'autre part.

Le passif au titre des loyers demeurant exigibles se compose de la valeur actualisée des loyers demeurant exigibles jusqu'aux dates de sortie des baux (incluant les pénalités), diminuée d'une estimation des produits de sous-location des locaux. L'estimation de l'Ordre des CPA a été déterminée en tenant compte du marché actuel de ce type de location ainsi que d'un pourcentage de probabilité de sous-location.

	Loyers exigibles	Produits estimés de sous- location	31 mars 2014
	\$	\$	\$
2015	1 303 034	(61 100)	1 241 934
2016	1 324 907	(565 550)	759 357
2017	1 240 049	(518 687)	721 362
2018	886 710	(41 656)	845 054
Total des loyers exigibles en vertu des baux	4 754 700	(1 186 993)	3 567 707
Montant représentant l'actualisation à 3 %			(193 833)
Passif au titre des loyers demeurant exigibles			3 373 874
Portion à court terme du passif au titre des loyers demeurant exigibles			(1 241 934)
			2 131 940

NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

Les frais reliés aux anciens baux se composent de la pénalité payée au cours de l'exercice et des loyers demeurant exigibles diminués du renversement des avantages incitatifs reportés des anciens baux.

Le passif au titre des loyers demeurant exigibles présente un risque de liquidité qui est géré en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

	31 mars 2014
	\$
Pénalité payée en cours d'année	818 250
Loyers demeurant exigibles	3 373 874
Renversement des avantages incitatifs reportés des baux non utilisés	(665 091)
Frais reliés aux anciens baux	3 527 033

12. AVANTAGES SOCIAUX

A) RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

L'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation a été réalisée au 31 décembre 2013. La prochaine évaluation actuarielle est prévue pour le 31 décembre 2014.

Les informations relatives aux régimes à prestations déterminées pris collectivement se présentent comme suit :

	31 mars 2014 (12 mois)		31 mars 2013 (10,5 mois)	
	Régime de retraite capitalisé	Régime de retraite sans capitalisation	Régime de retraite capitalisé	Régime de retraite sans capitalisation
	\$	\$	\$	\$
Charge de retraite de l'exercice	48 000	153 900	66 000	96 400

NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

A) RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES (SUITE)

Rapprochement de la situation de capitalisation du régime de retraite et du passif au titre des prestations constituées :

	31 mars 2014		31 mars 2013	
	Régime de retraite capitalisé	Régime de retraite sans capitalisation	Régime de retraite capitalisé	Régime de retraite sans capitalisation
	\$	\$	\$	\$
Juste valeur de l'actif du régime	7 967 500	-	7 480 600	-
Obligations au titre des prestations constituées	9 465 700	2 024 000	9 853 700	1 959 500
Déficit	(1 498 200)	(2 024 000)	(2 373 100)	(1 959 500)
Éléments non comptabilisés	399 400	323 800	847 700	353 500
Passif au titre des prestations constituées	(1 098 800)	(1 700 200)	(1 525 400)	(1 606 000)

Les éléments non comptabilisés représentent la partie des gains et pertes actuariels passés qui n'a pas à être comptabilisée immédiatement.

Les hypothèses actuarielles significatives utilisées sont les suivantes (moyenne pondérée des hypothèses au 31 décembre) :

	Régime de retraite capitalisé	Régime de retraite sans capitalisation		Régime de retraite capitalisé	Régime de retraite sans capitalisation
	2014	2014		2013	2013
Obligations au titre des prestations constituées au 31 décembre :			Obligations au titre des prestations constituées au 31 décembre :		
Taux d'actualisation	4,75 %	4,75 %	Taux d'actualisation	4,0 %	3,75 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %	3,5 %	Taux de croissance de la rémunération	3,5 %	3,5 %
Coûts comptabilisés pour les exercices annuels clos le 31 décembre :			Coûts comptabilisés pour les exercices annuels clos le 31 décembre :		
Taux d'actualisation	4,0 %	3,75 %	Taux d'actualisation	4,5 %	4,0 %
Taux de rendement prévu de l'actif du régime, à long terme	4,5 %	-	Taux de rendement prévu de l'actif du régime, à long terme	4,5 %	-
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %	3,5 %	Taux de croissance de la rémunération	3,5 %	3,5 %

NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

L'actif du régime capitalisé est composé des éléments suivants :

	Régime de retraite capitalisé	
	2014	2013
Catégorie d'actifs		
Actions canadiennes	13 %	13 %
Actions étrangères	15 %	14 %
Obligations	72 %	71 %
Titres du marché monétaire	-	2 %
	100 %	100 %

Les autres informations concernant les régimes à prestations déterminées de l'Ordre des CPA se présentent comme suit :

	31 mars 2014 (12 mois)		31 mars 2013 (10,5 mois)	
	Régime de retraite capitalisé	Régime de retraite sans capitalisation	Régime de retraite capitalisé	Régime de retraite sans capitalisation
	\$	\$	\$	\$
Cotisations de l'employeur	447 451	59 800	291 307	40 410
Prestations versées	111 400	59 800	54 700	40 410

B) RÉGIME À COTISATIONS DÉTERMINÉES

Le coût total comptabilisé au titre du régime à cotisations déterminées de l'Ordre des CPA pour l'exercice est de 664 398 \$ (488 499 \$ en 2013).

C) REER COLLECTIF

Le coût total comptabilisé au titre du régime enregistré d'épargne-retraite (REER) collectif de l'Ordre des CPA pour l'exercice est de 22 241 \$ (56 947 \$ en 2013).

13. RÉSERVES DU FONDS D'ASSURANCE

	31 mars 2014	31 mars 2013
	\$	\$
Solde d'ouverture	544 841	540 144
Augmentation de la réserve requise	3 627	4 697
Solde de clôture	548 468	544 841

Les réserves du fonds d'assurance se composent de la réserve pour fluctuation des réclamations et de la réserve pour réclamations survenues, mais non rapportées. La réserve pour fluctuation des réclamations est la partie des montants rétrocédés par l'assureur qui doit être conservée par l'Ordre des CPA pour absorber d'éventuels déficits du régime d'assurance vie. Le montant de la réserve provient de surplus passés du régime d'assurance vie et est limité à un niveau établi par l'assureur en fonction des primes annuelles perçues. Le montant d'éventuels déficits que l'Ordre des CPA peut être tenu d'absorber annuellement se limite au solde de la réserve à l'ouverture de l'exercice déficitaire. Au 31 mars 2014, le solde de la réserve pour fluctuations des réclamations est nul alors que le solde de la réserve pour réclamations survenues mais non rapportées s'élève à 548 468 \$ (544 841 \$ en 2013).

14. PRODUITS REPORTÉS (FONDS D'ASSURANCE)

	31 mars 2014	31 mars 2013
	\$	\$
Solde d'ouverture	1 082 736	1 048 430
Montants comptabilisés à titre de produits de l'exercice	(71 635)	(79 895)
Revenus de placement	61 310	114 201
Solde de clôture	1 072 411	1 082 736

Les revenus de placement sont composés de revenus d'intérêts de 61 310 \$ (77 024 \$ en 2013) et d'aucun gain (37 177 \$ en 2013) sur les placements. Les pertes non réalisées sur les placements, au montant de 45 791 \$ (gain de 2 631 \$ en 2013), sont comptabilisées dans les résultats de l'exercice.

NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

15. ENGAGEMENTS

L'Ordre des CPA s'est engagé, en date du 28 août 2013, à louer des locaux pour une période de 16 ans. L'occupation a débuté en mars 2014, mais les loyers sont exigibles à compter du 1^{er} avril 2015. Le montant total à verser d'ici l'échéance, y compris les taxes et les coûts d'exploitation, est de 32 736 705 \$. Le solde de l'avantage incitatif reporté relatif au nouveau bail est de 169 820 \$ au 31 mars 2014.

Les paiements exigibles pour les prochains exercices présentés ci-après excluent les engagements relatifs aux anciens baux présentés à la note 11.

L'Ordre des CPA a conclu trois contrats de location de matériel bureautique, échéant respectivement en juillet 2016, mars et juin 2018, qui prévoient des engagements de 175 857 \$.

L'Ordre des CPA s'est engagé à rembourser, sur une période de 10 ans, le déficit de solvabilité accumulé du régime de retraite à prestations déterminées évalué à 1 761 800 \$ selon le calcul actuariel au 31 décembre 2013.

L'Ordre des CPA, en collaboration avec l'Université Concordia, s'est engagé à créer le Centre de recherche CPA de l'École de gestion John-Molson. Il a pour but de devenir une référence au Québec et au Canada

dans la promotion de la recherche en expertise comptable. L'Ordre des CPA s'est engagé à verser une somme de 250 000 \$ payable en cinq versements annuels de 50 000 \$. Le solde de l'engagement au 31 mars 2014 s'élève à 100 000 \$. L'entente prévoit une clause de résiliation après le troisième versement.

L'Ordre des CPA, en collaboration avec la Corporation de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal, a convenu d'un partenariat relatif à une Chaire internationale CPA d'études des processus d'affaires, dont la mission est articulée autour de trois grands pôles d'intérêt, soit l'évaluation des pratiques d'affaires par l'analyse comparative, l'innovation en matière d'analyse de la performance organisationnelle ainsi que le transfert des connaissances par la formation universitaire et la formation continue. L'Ordre des CPA s'est engagé à verser une somme de 100 000 \$ payable en cinq versements annuels de 20 000 \$. Le solde de l'engagement au 31 mars 2014 s'élève à 40 000 \$.

Les paiements exigibles pour les prochains exercices se présentent comme suit :

	Locaux	Matériel bureautique	Régime de retraite	Partenariats universitaires	Total des engagements
	\$	\$	\$	\$	\$
31 mars 2015	-	63 130	211 200	70 000	344 330
31 mars 2016	2 077 883	43 973	211 200	70 000	2 403 056
31 mars 2017	2 077 883	32 964	211 200	-	2 322 047
31 mars 2018	2 077 883	32 964	211 200	-	2 322 047
31 mars 2019	2 077 883	2 826	211 200	-	2 291 909
Exercices suivants	24 425 173	-	705 800	-	25 130 973
	32 736 705	175 857	1 761 800	140 000	34 814 362

NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

16. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

En avril 2014, l'Ordre a autorisé le versement d'une ristourne d'assurance de 184 784 \$ provenant des surplus du régime d'assurance maladie et soins dentaires, ainsi que deux ristournes totalisant 115 029 \$ provenant des surplus du régime d'assurance invalidité de longue durée. Au 31 mars 2014, ces montants sont comptabilisés sous la rubrique « dettes » dans l'état de la situation financière.

L'Ordre a signé, en mai 2014, un contrat de crédit d'exploitation à demande de 3 millions \$, portant intérêt au taux préférentiel, sans garantie.

17. REVENUS DE PLACEMENT

	31 mars 2014 (12 mois)	31 mars 2013 (10,5 mois)
	\$	\$
Intérêts	777 981	655 238
(Perte) gain sur cession de placements	(55 221)	140 704
Accroissement de la juste valeur des placements	-	2 631
	722 760	798 573
Diminution de la juste valeur des placements	(436 653)	(77 018)
	286 107	721 555

18. RETRAITEMENT SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

Au cours de l'exercice, l'Ordre des CPA a comptabilisé un montant de 426 550 \$ à titre de produits perçus d'avance pour les produits provenant du Programme de leadership stratégique inclus dans le Programme de formation professionnelle. Antérieurement, ces produits étaient constatés au moment de l'inscription plutôt qu'au moment où les services étaient rendus.

Une correction a été appliquée rétroactivement et les chiffres de l'exercice 2013 ont été retraités. Ce retraitement se traduit par une diminution du solde non affecté du fonds d'administration générale de 336 253 \$ au 16 mai 2012 et par une augmentation des produits perçus d'avance de 372 690 \$ et une diminution des produits du Programme de formation professionnelle de 36 437 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2013.

Au 1^{er} avril 2013, le solde non affecté du fonds d'administration générale a été diminué d'un montant de 372 690 \$.

19. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

	31 mars 2014 (12 mois)	31 mars 2013 (10,5 mois) (retraitement note 18)
	\$	\$
Créances	(40 734)	5 992
Frais payés d'avance	(4 340 125)	717 864
Dettes	1 947 606	(1 234 304)
Produits perçus d'avance	3 630 537	(176 169)
	1 197 284	(686 617)

NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

20. OPÉRATIONS AVEC LA FONDATION DES CPA DU QUÉBEC

La Fondation des comptables professionnels agréés du Québec (Fondation des CPA du Québec) a été constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec*. Elle a pour objectifs d'encourager la poursuite des études et de promouvoir l'excellence dans les domaines d'expertise des CPA et autres domaines en offrant des bourses ou des subventions à des étudiants de tous les niveaux scolaires ainsi qu'à des professeurs. L'Ordre des CPA fournit gracieusement des locaux et un soutien administratif à la Fondation des CPA du Québec. Des dépenses directes, totalisant 156 322 \$ au 31 mars 2014 (68 550 \$ en 2013), ont été comptabilisées par l'Ordre des CPA au bénéfice de la Fondation des CPA du Québec.

21. VENTILATION DES CHARGES

Les coûts indirects sont ventilés comme suit :

	31 mars 2014 (12 mois)	31 mars 2013 (10,5 mois)
	\$	\$
Inspection professionnelle	131 715	109 159
Activités de formation	237 421	147 499
Frais d'occupation	1 366 941	1 747 178
	1 736 077	2 003 836

22. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Un montant relatif à la charge de retraite, comptabilisé sous la rubrique Direction générale, a été reclassé sous la rubrique Administration à l'état des résultats de l'exercice 2013 afin de rendre sa présentation identique à celle de l'exercice 2014.

NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

ANNEXE A

	31 mars 2014 (12 mois)		31 mars 2013 (10,5 mois) (retraitement note 18)
	Budget (note 2) (non audité)	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale
	\$	\$	\$
PRODUITS			
COTISATIONS ET INSCRIPTIONS			
Cotisation des membres	28 054 900	27 674 765	26 367 885
Cotisation des candidats à l'exercice de la profession	1 065 700	1 240 075	1 299 887
Inscription des membres	725 000	504 590	391 725
Inscription des candidats	375 000	389 016	342 680
	30 220 600	29 808 446	28 402 177
DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL			
Activités de formation	8 419 100	8 770 890	7 188 314
Outils et ressources	395 000	442 938	380 338
	8 814 100	9 213 828	7 568 652
ACCÈS À LA PROFESSION			
Admission et stage	80 600	12 541	69 320
Programme de formation professionnelle	5 757 600	6 096 368	5 158 814
Examens	2 591 000	3 094 797	2 101 313
Recrutement de la relève	49 500	53 811	24 034
	8 478 700	9 257 517	7 353 481
ENCADREMENT DE LA PROFESSION			
Inspection professionnelle	2 326 000	2 495 187	1 696 578
Inscription des sociétés	24 000	34 710	19 936
Frais administratifs formation continue obligatoire	140 800	145 585	67 575
Permis de comptabilité publique	25 000	52 500	95 659
Assurance responsabilité professionnelle	130 000	193 505	134 472
Amendes	100 000	159 833	137 718
	2 745 800	3 081 320	2 151 938
AFFAIRES PUBLIQUES, COMMUNICATIONS ET ÉVÉNEMENTS			
Événements	436 000	360 120	263 744
Activités régionales	696 000	477 115	484 676
Produits commerciaux	500 000	506 581	434 069
Promotion	-	-	2 150
Développement du marché de l'emploi	275 000	386 147	274 209
	1 907 000	1 729 963	1 458 848
REVENUS DE PLACEMENT	808 800	648 790	712 981
DIVERS			
Frais administratifs - cotisation	40 000	23 000	15 124
Gain sur cession d'immobilisations	-	28 711	-
Autres	-	159 100	60 369
	40 000	210 811	75 493
PRODUITS TOTAUX - FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	53 015 000	53 950 675	47 723 570

NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

ANNEXE B

	31 mars 2014 (12 mois)		31 mars 2013 (10,5 mois)
	Budget (note 2) (non audité)	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale
	\$	\$	\$
CHARGES			
DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES			
Direction générale	1 329 700	1 451 908	1 488 551
Ressources humaines	685 200	765 587	718 834
Gestion des risques	331 500	337 749	227 976
	2 346 400	2 555 244	2 435 361
DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL			
Activités de formation :			
Frais directs	7 559 900	7 309 529	5 560 069
Quote-part des frais d'occupation	253 800	237 421	147 499
Outils et ressources	189 400	196 030	161 687
Services aux membres	439 300	486 008	353 937
	8 442 400	8 228 988	6 223 192
ACCÈS À LA PROFESSION			
Accès à la profession	1 568 300	1 558 222	1 343 222
Comité de formation professionnelle	18 200	19 896	20 682
Admission et stage	11 000	12 195	12 314
Programme de formation professionnelle	3 991 700	3 539 459	3 192 769
Examens	1 300 000	1 338 783	1 415 114
Recrutement de la relève	404 100	440 261	443 826
	7 293 300	6 908 816	6 427 927
ENCADREMENT DE LA PROFESSION			
Affaires juridiques	1 242 100	1 454 253	1 650 754
Syndic	1 687 000	1 911 261	1 592 745
Inspection professionnelle :			
Frais directs	2 354 200	2 095 091	1 996 675
Quote-part des frais d'occupation	135 700	131 715	109 159
Délivrance de permis	34 500	244 190	38 562
Formation continue obligatoire	272 000	243 684	207 850
Conciliation et arbitrage des comptes	23 800	22 132	26 711
Comité de révision	5 700	4 923	4 025
Conseil de discipline	33 000	26 368	16 653
Exercice illégal de la profession	64 500	56 199	41 644
Assurance responsabilité professionnelle	12 000	21 090	4 442
Législation et réglementation	349 200	376 041	216 981
Pratique professionnelle	686 400	758 438	471 470
	6 900 100	7 345 385	6 377 671

NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

TABLE DES MATIÈRES

ANNEXE B (SUITE)

	31 mars 2014 (12 mois)		31 mars 2013 (10,5 mois)
	Budget (note 2) (non audité)	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale
	\$	\$	\$
CHARGES (suite)			
AFFAIRES PUBLIQUES, COMMUNICATIONS ET ÉVÉNEMENTS			
Affaires publiques et communications	2 105 200	1 999 139	1 913 966
Événements	1 068 000	948 233	949 133
Activités régionales	1 289 500	1 042 052	969 741
Produits commerciaux	115 400	187 673	143 041
Promotion	2 930 900	2 496 394	1 761 242
Développement du marché de l'emploi	519 100	424 621	363 286
	8 028 100	7 098 112	6 100 409
ADMINISTRATION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION			
Administration	959 900	1 051 029	1 166 099
Finances	1 642 500	2 158 146	1 590 474
Technologies de l'information	1 579 700	1 845 389	1 469 143
Frais d'occupation	1 997 100	1 735 122	1 747 178
Frais généraux	1 331 100	1 137 631	1 720 626
Dépréciation liée au déménagement	-	165 333	-
Autres frais reliés au déménagement	-	180 350	-
Perte non réalisée sur les placements	-	312 644	67 129
Perte sur cession d'immobilisations	-	-	19 796
	7 510 300	8 585 644	7 780 445
FRAIS DE SERVICES NATIONAUX	12 941 200	12 453 456	8 940 372
FRAIS RELIÉS AUX ANCIENS BAUX	-	3 527 033	-
CHARGES TOTALES - FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	53 461 800	56 702 678	44 285 377

ARBITRAGE DES COMPTES

Membres du conseil

Hélène Huot, CPA auditrice, CA, présidente

Jean Bélanger, CPA, CA, CA•EJC

Richard Chevalier, CPA, CA

Renaud Gilbert, CPA, CA

Gilles Gingras, CPA auditeur, CA

Michel P. Laliberté, FCPA auditeur, FCGA

Michael Newton, CPA, CA

Luc Riccio, CPA auditeur, CGA

Yasmin Rivera, FCPA, FCMA

Antonio Vescio, CPA auditeur, CA

Secrétaire

Véronique Smith

Le mandat du conseil d'arbitrage des comptes est de régler les différends relatifs aux comptes d'honoraires des membres de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec qui n'ont pu être résolus par l'intermédiaire de la procédure de conciliation du syndic ou du syndic adjoint. Le conseil reçoit les demandes, écoute les arguments des parties et rend une décision. Il peut alors maintenir ou diminuer le montant du compte en litige et déterminer le remboursement ou le paiement auquel une partie peut avoir droit.

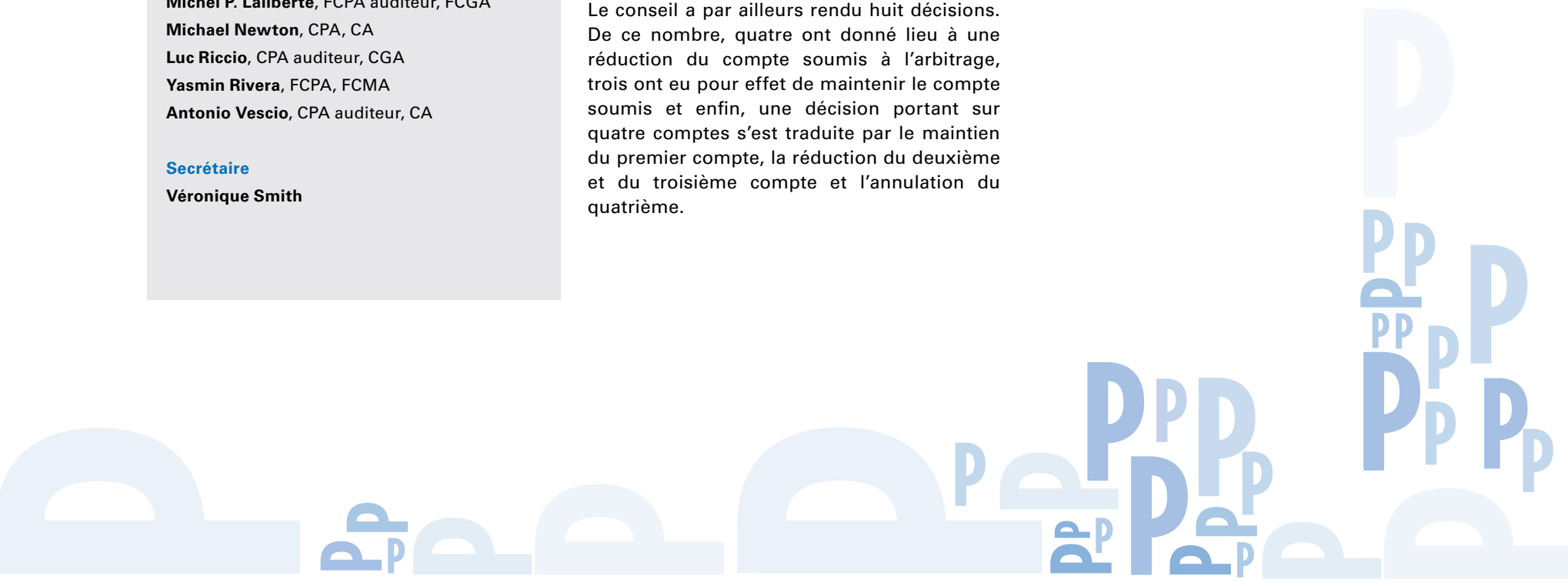
Entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2014, le conseil a reçu sept demandes d'arbitrage de comptes d'honoraires et il a tenu six audiences portant sur six dossiers.

Le conseil a par ailleurs rendu huit décisions. De ce nombre, quatre ont donné lieu à une réduction du compte soumis à l'arbitrage, trois ont eu pour effet de maintenir le compte soumis et enfin, une décision portant sur quatre comptes s'est traduite par le maintien du premier compte, la réduction du deuxième et du troisième compte et l'annulation du quatrième.

Trois dossiers seront traités ultérieurement.

Enfin, le conseil s'est réuni en plénière pour une formation portant sur les fondements de l'arbitrage.

La présidente du conseil,
Hélène Huot, CPA auditrice, CA



ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Assurance de la responsabilité professionnelle des comptables professionnels agréés

Le *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec* a entraîné la création d'un régime collectif obligatoire d'assurance de la responsabilité professionnelle pour tous les membres de l'Ordre le 1^{er} avril 2013.

En vertu du Règlement, le montant de la garantie, au cours d'une période de garantie de 12 mois, est :

- i) d'au moins 1 000 000 \$ par réclamation présentée contre un comptable professionnel agréé; et
- ii) de 2 000 000 \$ par réclamation lorsqu'un comptable professionnel agréé a au moins un autre comptable professionnel agréé à son emploi ou lorsque deux comptables professionnels agréés ou plus exercent au sein d'une même société et que la réclamation est présentée contre plus d'un comptable professionnel agréé.

RÉPARTITION DES MEMBRES ET MONTANT PRÉVU DE LA COUVERTURE D'ASSURANCE

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Couverture individuelle (membres exemptés en vertu de l'article 3 du Règlement)	2 761	1 000 000\$	Aucun plafond
Régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle	32 695	1 000 000\$	Aucun plafond



TABLE DES MATIÈRES

Assurance de la responsabilité professionnelle des sociétés

Les membres qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.R.L.) ou d'une société par actions (SPA) doivent également détenir, pour leur société, une garantie contre la responsabilité professionnelle conforme au *Règlement sur l'exercice de la profession de comptable professionnel agréé en société*.

Lorsqu'un comptable professionnel agréé exerce seul à titre d'actionnaire unique d'une société par actions qui n'emploie aucun autre membre CPA, un montant de garantie d'au moins 500 000 \$ par réclamation et pour l'ensemble des réclamations présentées contre la société au cours d'une période de garantie de 12 mois est exigé. Par ailleurs, un montant de garantie d'au moins 1 000 000 \$ par réclamation et pour l'ensemble des réclamations présentées contre la société au cours d'une période de garantie de 12 mois est exigé pour toutes les autres sociétés.

RÉPARTITION, FORME JURIDIQUE ET COMPOSITION DES SOCIÉTÉS

Catégorie	Montant de la garantie	Nombre de sociétés				Nombre de membres au sein de sociétés			
		SPA		S.E.N.C.R.L.		SPA		S.E.N.C.R.L.	
		2013- 2014	2012- 2013	2013- 2014	2012- 2013	2013- 2014	2012- 2013	2013- 2014	2012- 2013
Actionnaire unique et sans CPA à son emploi	500 000 \$	723	736	s. o.	s. o.	723	736	s. o.	s. o.
Autres sociétés	1 000 000 \$	390	343	149	137	1 537	1 330	4 450	4 268
Total		1 113	1 079	149	137	2 260	2 066	4 450	4 268



BUREAU DU SYNDIC

Syndic

Ginette Lussier-Price, FCPA auditrice, FCA

Syndics adjoints

Pierre Carrier, FCPA, FCMA

Sylvie Dagenais, CPA, CGA

André Drainville, CPA, CGA

Gérald Gratton, CPA, CGA

André Loubier, CPA, CA

Claude Maurer, CPA, CA

François Ménard, FCPA auditeur, FCMA

Sylvain Ménard, CPA auditeur, CMA

Au cours de la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, le bureau du syndic a reçu 940 demandes d'enquête alors qu'il en avait reçu 502 pour la période de 10,5 mois se terminant le 31 mars 2013, soit une augmentation de 64 % sur une base annualisée.

Des 940 dossiers, 643 proviennent du comité d'inspection professionnelle. Ces dossiers ont trait principalement à un manquement aux dispositions du *Code de déontologie des comptables professionnels agréés*, et plus particulièrement à la règle d'indépendance et à la règle relative au plein engagement de la responsabilité professionnelle du membre, ou à un manquement aux dispositions de la *Loi sur les comptables professionnels agréés* concernant l'utilisation des titres de CPA et de CPA auditeur et leur association avec ceux de CA, CGA ou CMA. De plus, 40 dossiers d'enquête ont été ouverts à la suite d'informations portées à la connaissance du bureau du syndic, alors que 230 demandes proviennent du public et de membres CPA et 27, de divers services de l'Ordre.

Les 51 plaintes portées devant le conseil de discipline durant cette période concernent des membres en cabinet, un membre retraité et trois ex-membres. Ces plaintes comportent 217 chefs d'accusation, notamment pour :

- > manquement à l'indépendance et conflits d'intérêts;
- > association à de fausses déclarations, à des signatures de complaisance ou à de la fraude;
- > manquement à l'intégrité et manque d'objectivité;
- > non-respect des normes;
- > manquement à l'obligation de s'assurer du respect du Code par ses associés;
- > entrave au travail du syndic.

Notons que les syndicats sont souvent confrontés à diverses demandes ou moyens préliminaires invoqués par les professionnels ou leur procureur, ce qui a pour effet de ralentir le déroulement du processus d'enquête ou d'audition au conseil de discipline.

Les demandes de conciliation de comptes d'honoraires traitées cette année mettent en cause des sommes variant entre 135 \$ et 120 000 \$, et reposent sur le fait que le client n'avait pas reçu d'estimation des honoraires prévisibles ou qu'il n'avait pas été informé de l'augmentation des honoraires en cours de mandat.

En 2013-2014, le bureau du syndic a reçu une demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Au début de l'exercice, trois dossiers portés en appel étaient en attente d'une audition, dont un l'est toujours. Dans le deuxième cas, la Commission a maintenu la décision du syndic et dans le dernier cas, le requérant s'est désisté.

En plus des dossiers recensés dans le tableau de la page suivante, le bureau du syndic a reçu au 31 mars 2014 près de 1 800 appels téléphoniques de nature déontologique, dont 55 % en provenance du public.

Le syndic a également fait trois présentations sur le système professionnel et la discipline à des étudiants universitaires et il a tenu un webinaire sur la règle d'indépendance.

Les syndicats adjoints ont travaillé de concert avec le syndic de l'Ordre sur l'ensemble des dossiers disciplinaires et des demandes de conciliation de comptes d'honoraires.

Le syndic,

GINETTE LUSSIER-PRICE, FCPA auditrice, FCA

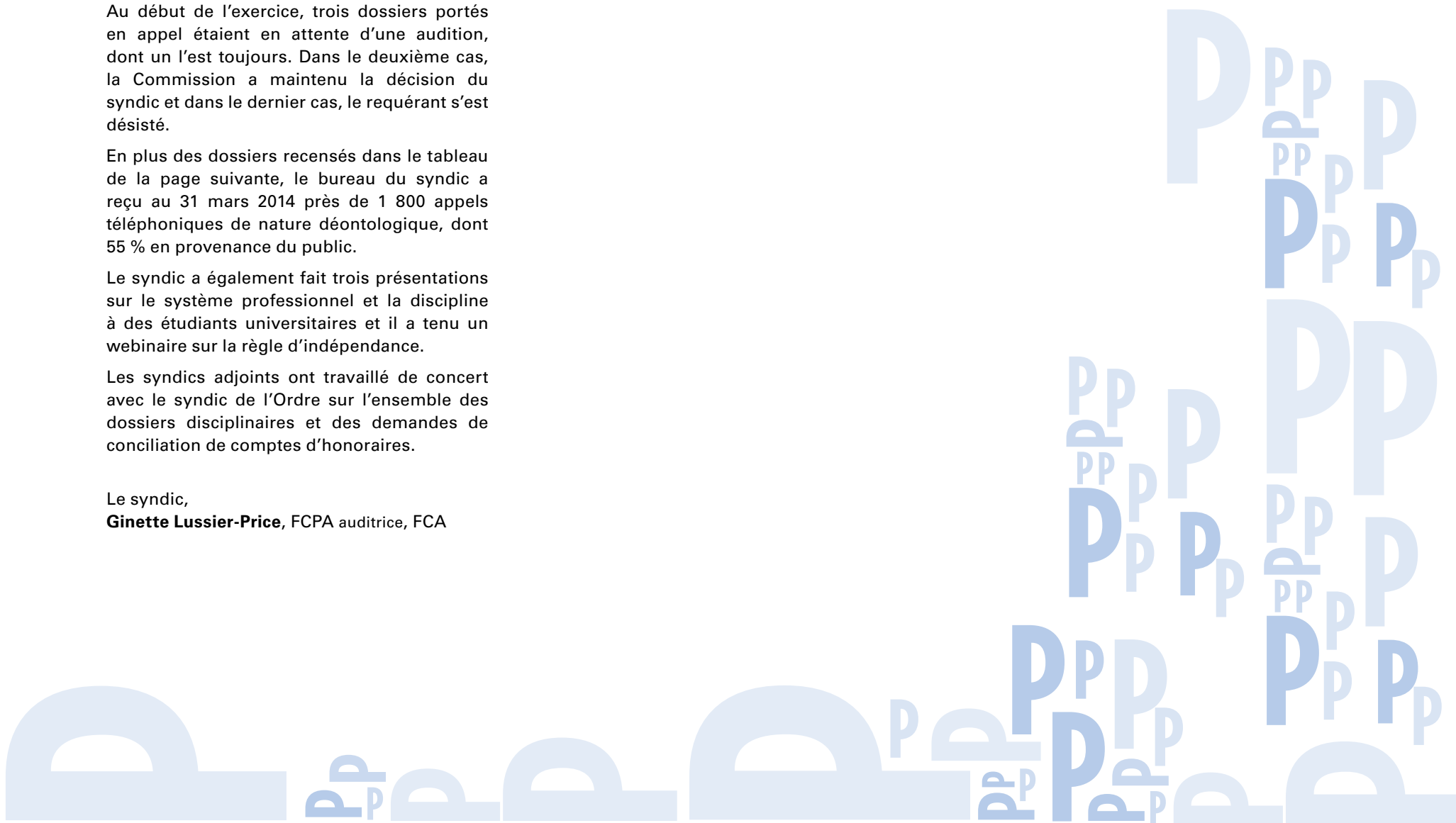


TABLE DES MATIÈRES

PLAINTES RELATIVES À LA DÉONTOLOGIE DÉPOSÉES CONTRE DES MEMBRES AUPRÈS DU BUREAU DU SYNDIC	2013-2014	2012-2013
Dossiers reportés de l'an dernier	256	177
Nouveaux dossiers	940	502
	1 196	679
Dossiers traités au cours de l'exercice	793	423
Dossiers reportés à l'an prochain	403	256
DOSSIERS TRAITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	2013-2014	2012-2013
Plaintes déposées devant le conseil de discipline	51	29
Conciliations déontologiques	1	3
Interventions	3	4
Avertissements	568	240
Décisions de ne pas porter plainte	143	113
Plaintes retirées par les plaignants, fermées à cause de la non-collaboration du plaignant ou jugées irrecevables par un syndic	19	34
Dossiers transmis au comité d'inspection professionnelle	0	0
Autres	8	0
	793	423

DÉCISIONS SOUMISES PAR LES PLAIGNANTS AU COMITÉ DE RÉVISION	2013-2014	2012-2013
	21	18
Décisions maintenues	14	13
Suggère un complément d'enquête	1	4
Suggère la nomination d'un syndic <i>ad hoc</i>	2	1
Dossiers en cours	8	4
CONCILIATION DE COMPTES D'HONORAIRES	2013-2014	2012-2013
Dossiers reportés de l'an dernier	14	9
Nouveaux dossiers	49	48
	63	57
Dossiers traités	46	43
Dossiers reportés à l'an prochain	17	14
RÉSULTATS DES DOSSIERS TRAITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	2013-2014	2012-2013
Dossiers réglés à l'étape de la conciliation	23	21
Dossiers retirés ou irrecevables	2	7
Dossiers pour lesquels un rapport a été produit	21	15
Dossiers soumis au conseil d'arbitrage des comptes à la suite de la production d'un rapport	7	7

DISCIPLINE

Membres du conseil

Pierre Linteau, avocat, président
Serge Vermette, avocat, président suppléant
Irving Gaul, avocat, président suppléant
John W. Babiak, FCPA, FCMA
Maryse Beaudin, FCPA, FCMA
Jean-Marie Bérubé, FCPA, FCMA
Michel Bienvenu, CPA, CA
Benoît Boivin, FCPA, FCA
Éric Bonenfant, FCPA, FCMA
Alain Breault, CPA, CGA
Louise Briand, CPA auditrice, CA
Stephen Coplan, CPA auditeur, CA
Dominique Derome, FCPA, FCMA
Robert Desforges, CPA, CA
Alain Deslauriers, CPA auditeur, CA
Sylvie Deslauriers, FCPA auditrice, FCA
Jean-Pierre Dubeau, FCPA, FCA
Paul Dumas, CPA auditeur, CA
Francine Fontaine, FCPA, FCMA
Yvon Fortin, FCPA, FCA

Marcel Godbout-Lavoie, FCPA, FCGA
Marielle Hébert, FCPA, FCMA
Gérald Houle, FCPA, FCMA
Richard Jacques, FCPA, FCA
Pierre Jolicœur, CPA auditeur, CA
Bertrand Lachance, CPA auditeur, CA
Michel Ladouceur, CPA auditeur, CGA
André Lafond, CPA auditeur, CA
Pierre Lapointe, FCPA auditeur, FCA
W. Robert Laurier, FCPA auditeur, FCA
Louis LeBrun, FCPA, FCGA
Gaétan Marceau, CPA auditeur, CA
Ginette Nantel, CPA auditrice, CA
Michel Roberge, CPA auditeur, CA
Daniel Rocheleau, CPA, CA
Brahm Shiller, CPA auditeur, CA
Réal Sureau, FCPA, FCA
Cristiane Tinmouth, CPA, CA
François Touchette, CPA auditeur, CA

Secrétaire

Véronique Smith

Le conseil de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du *Code des professions*. Il est saisi de toute plainte disciplinaire contre un comptable professionnel agréé ou une personne qui, au moment des actes reprochés, était membre de l'Ordre, relativement à des infractions à la *Loi sur les comptables professionnels agréés du Québec*, au *Code des professions* et aux règlements adoptés en vertu de ces lois.

Au cours de la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, le conseil de discipline a reçu 51 plaintes émanant du bureau du syndic et une plainte d'un syndic *ad hoc* et il a tenu 62 audiences pour traiter 57 dossiers. De ces dossiers, le conseil en a entendu 31 portant sur la plainte et sur la sanction, 23 sur la plainte, 5 sur la sanction et 3 sur des requêtes préliminaires. Le traitement de 17 dossiers a été entrepris et sera poursuivi.

NOMBRE DE PLAINTES DONT L'AUDIENGE EST COMPLÉTÉE PAR LE CONSEIL		50
NATURE DES PLAINTES	PORTÉES PAR LE BUREAU DU SYNDIC	PORTÉES PAR UNE AUTRE PERSONNE
Entrave à une enquête du syndic /défaut de lui répondre	10	0
Acte dérogatoire à la discipline, à l'honneur ou à la dignité de sa profession	8	0
Documents et déclarations erronés ou fallacieux	13	0
Manque d'indépendance/conflit d'intérêts	10	0
Défaut de s'acquitter de ses obligations avec diligence et tout le soin nécessaire	13	0
Défaut de remettre des documents au client	2	0
Défaut de faire preuve d'une disponibilité et d'une diligence raisonnables	1	0
Défaut de s'assurer du respect du Code de déontologie par son associé	6	0
Omissions ou actes contraires aux normes professionnelles actuelles ou aux données de la science	1	0
Appropriation de sommes d'argent	2	0
Avoir été reconnu coupable par un tribunal	1	0
Fraude, détournement de fonds	1	0
Avoir fait cession de ses biens	2	0
Défaut de s'acquitter de ses obligations professionnelles avec intégrité	4	0

NOMBRE DE DÉCISIONS DU CONSEIL	44
Autorisant le retrait de la plainte	1
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	5
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	34
Déclarant l'intimé coupable, imposant une sanction et traitant une requête	1
Imposant une sanction	2
Sur requêtes	1

NOMBRE ET NATURE DES SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL ¹	
Réprimande	5
Révocation du permis	21
Radiation temporaire	85
Radiation permanente	0
Limitation temporaire du droit d'exercice	1
Limitation permanente du droit d'exercice	1
Amende	22
Publication d'avis	23
Déboursés	35

¹ Ces données représentent les sanctions imposées par le conseil de discipline pour chacun des chefs d'infraction dont un intimé a été déclaré coupable.

TABLE DES MATIÈRES

APPELS AU TRIBUNAL DES PROFESSIONS

Décisions portées en appel devant le Tribunal des professions	5
Appels dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
Décisions rendues par le Tribunal des professions	3

Les décisions ont été rendues par le conseil de discipline dans les 90 jours de la mise en délibéré, à l'exception de six décisions.

Enfin, le conseil s'est réuni en plénière pour une formation portant sur le rôle des membres advenant un plaidoyer de culpabilité.

Le président du conseil,
Pierre Linteau, avocat



EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DE TITRE

L'Ordre fait enquête sur les cas d'exercice illégal et d'usurpation de titre portés à sa connaissance et il prend les mesures appropriées pour y mettre fin.

Au cours de l'exercice 2013-2014, 157 dossiers relatifs à la pratique illégale de la profession ou à l'usurpation de titre ont été ouverts, lesquels se détaillent comme suit : 43 ont fait l'objet de plaintes pénales dont 9 ont donné lieu à une condamnation et 4 ont été retirées, 49 ont donné lieu à des mises en demeure et se sont réglés à la satisfaction de l'Ordre, 44 dossiers ont été fermés pour insuffisance de preuve ou absence de recours et 21 dossiers sont sous enquête.

En ce qui concerne les 54 dossiers reportés⁽¹⁾ de l'an dernier, 38 plaintes pénales ont été déposées, 9 dossiers ont été fermés pour insuffisance de preuve et 7 dossiers ont donné lieu à des mises en demeure et se sont réglés à la satisfaction de l'Ordre. Sur les 38 plaintes pénales déposées, 21 ont donné lieu à des condamnations, 8 ont été retirées, 1 est en attente de jugement et 8 demeurent en attente de procès.

ENQUÊTES

	Exercice illégal	Usurpation de titre	Exercice illégal et usurpation de titre
Enquêtes complétées	99	66	25

POURSUITES PÉNALES

	Exercice illégal	Usurpation de titre	Exercice illégal et usurpation de titre
Poursuites pénales intentées	33 ⁽²⁾	9 ⁽²⁾	6 ⁽²⁾

JUGEMENTS RENDUS

	Jugements rendus	Jugements dans lesquels le défendeur a été déclaré coupable	Jugements dans lesquels le défendeur a été déclaré non coupable	Montant total des amendes imposées
Exercice illégal	19	18	1	43 500 \$
Usurpation de titre	6	6		15 000 \$
Exercice illégal et usurpation de titre	5	4	1	7 500 \$
Total	30	28	2	66 000 \$

⁽¹⁾ Dossiers sous enquête, en attente d'un procès ou en attente d'un jugement à la fin de la période.

⁽²⁾ Comprenant plusieurs chefs d'accusation.

FONDS D'INDEMNISATION

Membres du comité

Daniel Williams, CPA, CA, président

Micheline Hébert, CPA auditrice, CGA

Marlyne Laflamme, CPA, CMA

Daniel McMahon, FCPA, FCA

Secrétaire

Geneviève Ouimet, avocate

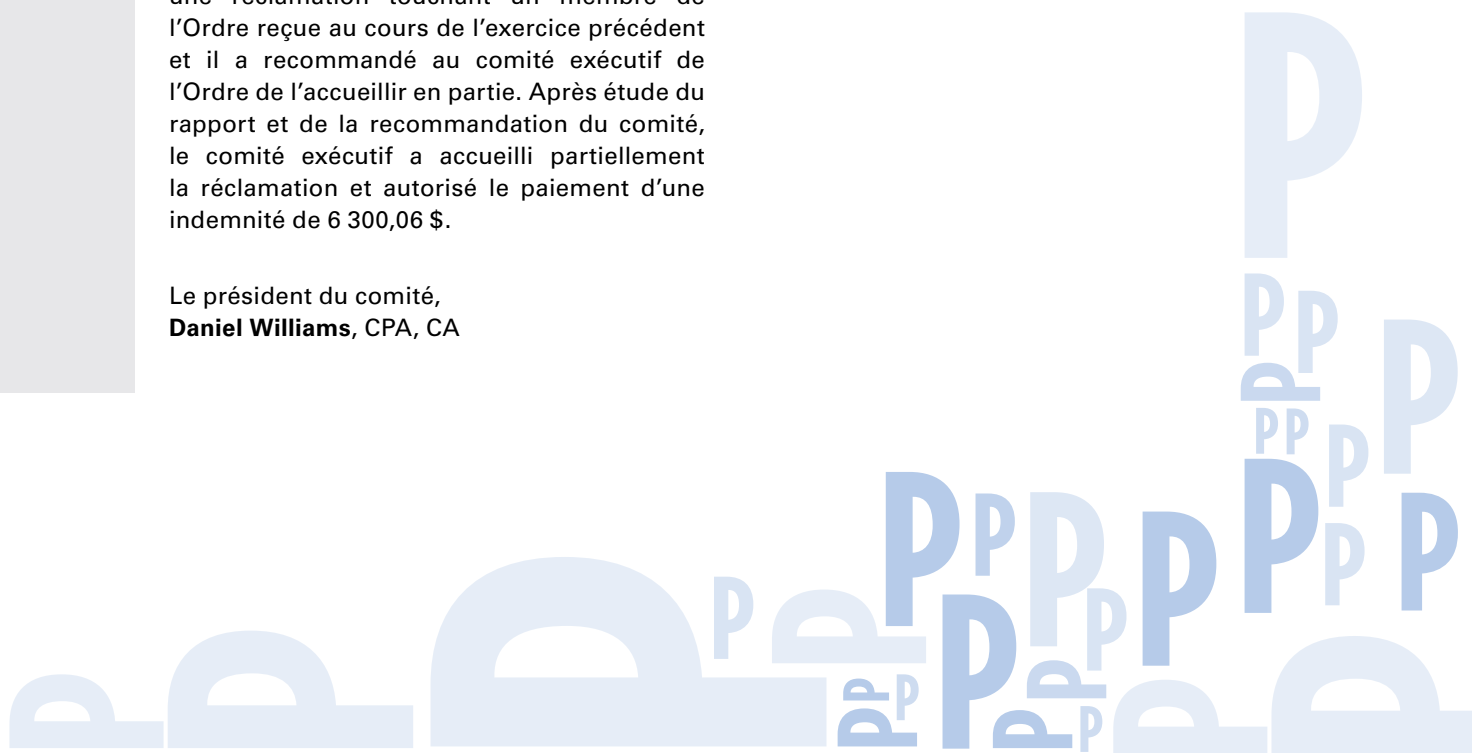
Le Fonds d'indemnisation a pour finalité de rembourser les sommes ou les biens utilisés par un membre à d'autres fins que celles pour lesquelles ils lui avaient été confiés dans l'exercice de sa profession.

En vertu de la réglementation, pour chaque réclamation à l'égard d'un membre, l'indemnité maximale payable par le Fonds d'indemnisation s'établit à 80 000 \$ par réclamant et à 300 000 \$ pour l'ensemble des réclamants.

Au cours de la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, le comité du Fonds d'indemnisation n'a reçu aucune réclamation.

Par ailleurs, au cours de cette même période, le comité du Fonds d'indemnisation a analysé une réclamation touchant un membre de l'Ordre reçue au cours de l'exercice précédent et il a recommandé au comité exécutif de l'Ordre de l'accueillir en partie. Après étude du rapport et de la recommandation du comité, le comité exécutif a accueilli partiellement la réclamation et autorisé le paiement d'une indemnité de 6 300,06 \$.

Le président du comité,
Daniel Williams, CPA, CA



FORMATION

Membres du comité

Mélanie Leduc, CPA auditrice, CA, présidente

Émilio Boulianne, FCPA, FCGA

Louise Côté, CPA, CA

Maurice Gosselin, FCPA auditeur, CA

Jesus Jimenez-Orte, membre nommé
par le ministre de l'Éducation

Secrétaire

Diane Messier, FCPA auditrice, FCA

Le comité de la formation des comptables professionnels agréés s'est réuni à huit reprises afin de poursuivre son examen de chacune des composantes du cheminement CPA. Il a également examiné les projets de règlement élaborés par l'Ordre pour la mise en œuvre des exigences d'obtention du permis de CPA. Ses travaux ont donné lieu à neuf avis transmis au Conseil d'administration de l'Ordre, souvent accompagnés de rapports étoffés pour étayer la position à communiquer à l'Office des professions du Québec.

Voici les dossiers sur lesquels le comité a produit un ou des avis au Conseil d'administration :

- > Cadre CPA applicable à l'expérience pratique, lequel spécifie les conditions du stage et son encadrement
- > Cadre d'évaluation CPA qui fixe les normes d'évaluation des candidats cheminant dans le programme de formation professionnelle ainsi que celles de l'examen uniforme de la profession
- > Normes de reconnaissance et d'accréditation des programmes universitaires qui servent de guide aux ordres provinciaux qui souhaitent accréditer des établissements d'enseignement offrant le programme de formation professionnelle
- > Début du processus d'accréditation des programmes universitaires de deuxième cycle équivalents au Programme de formation professionnelle des CPA. Au cours de l'exercice 2013-2014, trois universités ont été accréditées, soit McGill, ESG UQAM et

HEC Montréal. Les huit autres universités québécoises devraient recevoir leur accréditation en mai 2014.

- > Diplômes reconnus donnant accès à la profession de CPA, au sens de l'article 184 du *Code des professions*
- > Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des CPA
- > Règlement sur l'équivalence de diplôme et de formation de l'Ordre des CPA

Notons que le comité a consulté à plusieurs reprises le comité des programmes de formation professionnelle de l'Ordre afin d'enrichir ses prises de position et de valider la faisabilité des orientations proposées.

Ce fut donc un exercice très chargé pour le comité, qui a déployé tous les efforts nécessaires pour que le modèle CPA soit implanté au printemps 2014. Encore une fois cette année, le comité salue la collaboration exemplaire des partenaires universitaires de l'Ordre qui travaillent efficacement sur le terrain pour faire de ce nouveau programme un succès.

La présidente du comité,
Mélanie Leduc, CPA auditrice, CA



FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

En vertu du *Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables professionnels agréés du Québec* (Règlement), tout membre actif est tenu de consacrer à sa formation continue au moins 120 heures par période de référence de trois ans, dont au moins 25 heures par année, desquelles au plus 15 heures peuvent être consacrées à une activité d'auto apprentissage comme la lecture. Les activités de formation doivent être en lien avec l'exercice des activités professionnelles du comptable professionnel agréé.

De plus, les membres titulaires d'un permis de comptabilité publique sont également assujettis au *Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables professionnels agréés du Québec titulaires d'un permis de comptabilité publique* (Règlement – comptabilité publique). Ces membres sont tenus de consacrer au moins 60 heures par période de référence de trois ans à des activités de formation structurée particulière, dont au moins 15 heures par année de référence. La formation doit porter sur la mission d'audit, la mission d'examen et les autres activités liées à la comptabilité publique. Ces exigences s'inscrivent à l'intérieur des exigences générales du Règlement.

La première période de référence de trois ans s'étend du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2015. L'année de référence s'est terminée le 31 août 2013. Des 33 143 membres actifs assujettis au Règlement, 9 664 sont aussi assujettis au Règlement – comptabilité publique.

Au cours de l'exercice 2013-2014, 66 membres ont fait l'objet d'une décision du comité exécutif de l'Ordre ordonnant leur radiation du tableau pour ne pas avoir accumulé les heures de formation continue obligatoire prescrites par le Règlement. Parmi les 66 membres, six ont également fait l'objet d'une suspension de leur permis de comptabilité publique pour ne pas avoir accumulé les heures de formation continue obligatoire prescrites par le Règlement – comptabilité publique. Leur sanction demeurera en vigueur jusqu'à ce que l'Ordre ait la preuve qu'ils ont satisfait aux exigences des règlements.

De plus, 11 membres titulaires d'un permis de comptabilité publique ont fait l'objet d'une décision du comité exécutif ordonnant la suspension de leur permis de comptabilité publique pour ne pas avoir accumulé les heures de formation continue obligatoire prescrites par le Règlement – comptabilité publique. La suspension du permis de comptabilité publique demeurera en vigueur jusqu'à ce que l'Ordre ait la preuve qu'ils ont satisfait aux exigences du Règlement- comptabilité publique.

Les activités de formation ont consisté en ce qui suit :

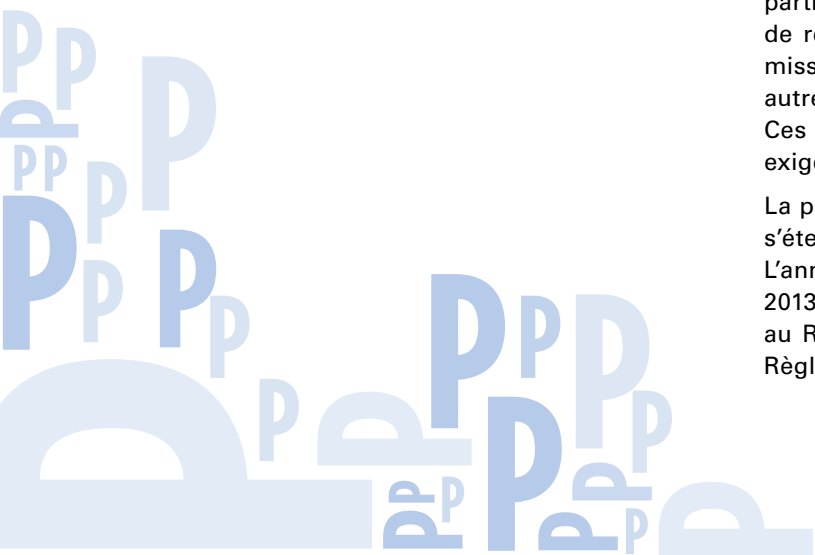


TABLE DES MATIÈRES

ACTIVITÉS DE FORMATION STRUCTURÉE	MEMBRES (TOTAL)	HEURES (TOTAL)	MEMBRES ÉGALEMENT ASSUJETTIS AU RÈGLEMENT – COMPTABILITÉ PUBLIQUE	HEURES DANS LES DOMAINES LIÉS À LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE
Cours offerts ou organisés par l'Ordre	17 192	421 782	5 881	94 817
Cours offerts ou organisés par d'autres ordres professionnels ou par des organismes similaires	4 268	69 763	1 436	6 955
Cours offerts ou organisés par des établissements d'enseignement ou par d'autres institutions spécialisées bénéficiant de ressources professionnelles, techniques et pédagogiques adéquates	6 139	222 687	1 809	36 181
Cours ou activités de formation structurée en milieu de travail	16 555	425 114	5 699	127 562
Séances de groupes de discussion ou de comités techniques	5 294	80 216	1 655	17 260
Colloques, séminaires ou conférences dont le contenu est principalement technique et éducatif	11 177	159 713	2 624	13 021
Formations à distance	6 074	53 144	2 161	10 185
Rédaction d'articles ou d'ouvrages publiés liés à l'exercice de la profession de comptable professionnel agréé et projets de recherche ou d'études	727	44 139	209	13 352
Total partiel – Activités de formation structurée		1 476 558		319 333
Activités d'auto apprentissage		357 577		
Total		1 834 135		319 333



INSPECTION PROFESSIONNELLE

Membres du comité

Alain Trudeau, FCPA auditeur, CA, président

Alain Borduas, CPA auditeur, CGA

Richard Boucher, CPA auditeur, CA

Christine Brosseau, CPA auditrice, CA

Réjean Champagne, CPA auditeur, CMA

Sylvie Choronzey, CPA auditrice, CGA

Chantal Couture, CPA auditrice, CA

Nathalie Labelle, CPA auditrice, CA

Hubert Laberge, CPA auditeur, CA

Guylaine Laporte, CPA auditrice, CGA

Josée Leclerc, CPA auditrice, CA

Louise Papin, CPA auditrice, CA

Marc-Stéphane Pennee, CPA auditeur, CA

Yvan St-Onge, CPA auditeur, CGA

Secrétaire

Martine Picard, FCPA auditrice, FCA

L'inspection de 828 unités a nécessité environ 1 109 jours/inspecteur au cours de l'année. Le suivi des unités de pratique qui n'ont pas satisfait aux normes a nécessité environ 128 jours/inspecteur.

Les 14 membres du comité ont consacré plus de 40 jours/personne à l'exécution de leur mandat, sans compter le temps nécessaire à la révision des dossiers et à la préparation des réunions. Cette année, le comité était composé de membres provenant des régions de Montréal, de Québec, du Centre-du-Québec, de Lanaudière, des Laurentides, de la Montérégie et de l'Estrie.

Pour s'acquitter de sa tâche, le comité a pu compter sur l'équipe permanente de l'Ordre, ainsi que sur les inspecteurs et surveillants contractuels suivants :

Stéphane Beaudoin, CPA auditeur, CMA

David Bédard, CPA auditeur, CA

Nicole Bélanger, CPA auditrice, CGA

Guy Bérard, CPA auditeur, CMA

Philippe Bérubé, CPA auditeur, CA

Jean-Étienne Blais, CPA auditeur, CA

André Coutu, CPA auditeur, CA

Pierre Désilets, CPA auditeur, CA

Danielle Faubert, CPA auditrice, CGA

Sylvie Fortin, CPA auditrice, CA

Anne Larouche, CPA auditrice, CGA

Angélique Malo, CPA auditrice, CA

Sylvain Moisan, CPA auditeur, CA

Pierre O. Oligny, FCPA auditeur, FCA

Monique Papineau, CPA auditrice, CA

Nadine Pelletier, CPA auditrice, CMA

Sylvain Petitclerc, CPA auditeur, CGA

Sylvie Plante, CPA auditrice, CA

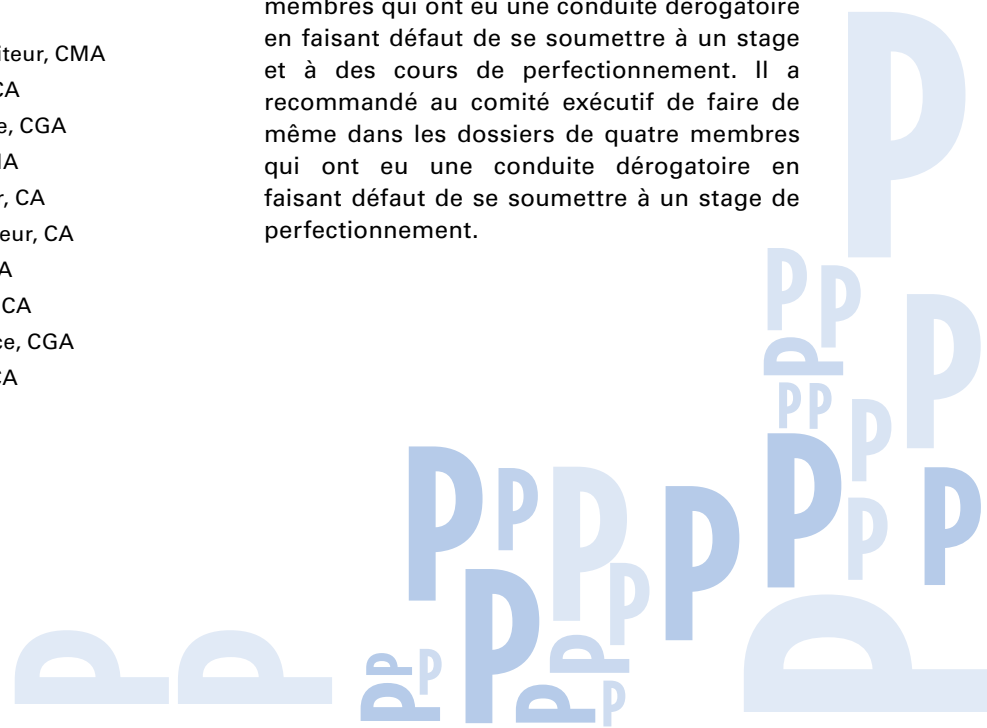
Marie-Claude Richard, CPA auditrice, CA

Jacques Rioux, CPA auditeur, CMA

Louise Trépanier, CPA auditrice, CA

Refus de se soumettre à un stage et à des cours de perfectionnement

Le comité a recommandé au comité exécutif de transmettre au syndic le dossier de trois membres qui ont eu une conduite dérogatoire en faisant défaut de se soumettre à un stage et à des cours de perfectionnement. Il a recommandé au comité exécutif de faire de même dans les dossiers de quatre membres qui ont eu une conduite dérogatoire en faisant défaut de se soumettre à un stage de perfectionnement.



PRINCIPALES ACTIVITÉS DU COMITÉ AU COURS DE L'EXERCICE	2013-2014	2012-2013
Unités de pratique inspectées au cours de l'exercice	828	833
En suspens au début de l'exercice	226	6
	1 054	839
En suspens à la fin de l'exercice	105	226
Unités de pratique ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection au comité d'inspection professionnelle	949	613
Recommandations du comité d'inspection professionnelle ratifiées par le Conseil d'administration		
Unités de pratique qui se sont vu imposer un cours sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	1	3
Unités de pratique qui se sont vu imposer un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	24	15
Unités de pratique qui se sont vu imposer un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	113	38
Unités de pratique qui se sont vu imposer un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0
Nombre de membres qui se sont vu imposer un cours sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	1	3
Nombre de membres qui se sont vu imposer un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	27	15
Nombre de membres qui se sont vu imposer un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	125	40
Nombre de membres qui se sont vu imposer un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0
Nombre de membres inspectés	2 800	2 327
Nombre de réunions du comité d'inspection professionnelle	6	6
Nombre d'inspections portant sur la compétence	0	0

Sommaire des cas transmis au syndic

Les 1 026 dérogations comprises dans les 643 dossiers transmis au syndic par le comité au cours de l'exercice, conformément au 5^e alinéa de l'article 112 du *Code des professions*, avaient trait aux situations suivantes :

DÉROGATIONS AU CODE DE DÉONTOLOGIE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Manquement à l'article 21 précisant qu'il est interdit à un membre qui exécute, en tout ou en partie, un contrat dans le cadre de l'exercice de sa profession, d'insérer dans un tel contrat une clause excluant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, sa responsabilité civile personnelle.	187
Manquement à l'article 204.8 précisant qu'un membre qui exerce en expertise comptable et qui fournit un service autre qu'une mission de certification ou une mission relative à des procédures d'audit spécifiées doit faire mention de toute activité, de tous intérêts ou de toute relation qui, eu égard à la mission, seraient interprétés, aux yeux d'un observateur raisonnable, comme portant atteinte à l'indépendance du membre ou du cabinet au point de sembler constituer une entrave au jugement professionnel ou à l'objectivité du membre, du cabinet ou d'un membre du cabinet.	82
Manquement à l'article 204.4.23 précisant qu'un membre qui réalise ou participe à une mission de certification doit obtenir l'approbation de la direction pour les écritures de journal qu'il prépare.	67
Manquement à l'article 204.2 précisant qu'un membre qui réalise ou participe à une mission de certification doit identifier les menaces pour l'indépendance, en apprécier la gravité et, lorsque les menaces ne sont pas manifestement négligeables, déterminer et mettre en place les sauvegardes propres à les ramener à un niveau acceptable.	51
Manquement à l'article 204.1 précisant qu'un membre qui réalise ou participe à une mission de certification doit être et demeurer libre de toute influence, de tous intérêts et de toute relation qui porterait atteinte à son jugement professionnel ou à son objectivité ou à celui de son cabinet ou pourraient être interprétés, aux yeux d'un observateur raisonnable, comme ayant cet effet.	31
Manquement à l'article 48 concernant le secret professionnel.	16
Manquement à l'article 63 précisant que le membre doit, avant d'accepter une mission de certification ou une mission de compilation en remplacement d'un autre comptable, se mettre en rapport avec ce comptable pour lui demander s'il y a des facteurs dont il devrait tenir compte avant de décider d'accepter cette mission.	15
Manquement aux obligations professionnelles et mandat non rempli conformément aux normes professionnelles de comptabilité et de certification en vigueur, ainsi qu'aux autres normes, règles, notes d'orientation du <i>Manuel de l'ICCA</i> et aux données en vigueur selon l'état de la science (article 19).	15
Manquement à l'article 3.04.01 (CPA, CGA) précisant qu'un membre qui exécute un contrat dans le cadre de l'exercice de sa profession, engage pleinement sa responsabilité civile personnelle. Il lui est interdit d'insérer dans sa lettre mandat une clause excluant cette responsabilité.	13
Manquement à l'article 76 précisant qu'un membre ne doit pas exercer sa profession au sein d'une société sous un nom ou une dénomination sociale qui induit en erreur ou qui soit trompeur.	13
Manquement à l'article 34 précisant que le membre ne doit pas signer, préparer, produire ou même associer son nom à des lettres, rapports, déclarations ou états financiers s'il sait ou devrait savoir que ces documents sont erronés ou fallacieux.	12

DÉROGATIONS AU CODE DE DÉONTOLOGIE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Manquement à l'article 62 précisant qu'avant d'ouvrir tout nouvel établissement pour exercer la profession, le membre doit en informer l'Ordre.	2
Manquement à l'article 34.8 (CPA, CMA) précisant qu'un membre qui effectue une mission de certification doit identifier les menaces pour l'indépendance, en apprécier la gravité et, lorsque les menaces ne sont pas manifestement négligeables, déterminer et mettre en place les sauvegardes propres à les ramener à un niveau acceptable.	1
Manquement à l'article 3.05.03 (CPA, CGA) précisant que le membre qui exécute ou participe à une mission de certification doit sauvegarder en tout temps son indépendance et éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts.	1
Manquement à l'article 61 précisant que le membre doit s'assurer de l'exactitude des renseignements qu'il fournit à l'Ordre.	1

DÉROGATIONS AU CODE DES PROFESSIONS

Manquement à l'article 187.10.1 précisant que le comptable agréé qui exerce la comptabilité publique doit utiliser le titre d'auditeur.	1
Manquement à l'article 58 précisant qu'un professionnel ne peut se qualifier de spécialiste s'il n'est pas titulaire d'un certificat de spécialiste.	1

DÉROGATIONS À LA LOI SUR LES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Manquement à l'article 4 donnant des précisions sur l'exercice de la profession de comptable professionnel agréé.	215
Manquement à l'article 7 précisant que le comptable professionnel agréé titulaire d'un permis de comptabilité publique qui exerce l'activité professionnelle visée au troisième alinéa de l'article 4, à l'exception de la mission de compilation qui n'est pas destinée exclusivement à des fins d'administration interne, doit utiliser le titre d'« auditeur » ou d'« auditrice ». Il doit faire précéder ce titre de celui de « comptable professionnel agréé » ou des abréviations ou des initiales se rapportant à ce dernier titre.	212
Manquement à l'article 13 précisant que nul ne peut utiliser le titre de « CA », de « CGA », de « CMA » ou d'« expert-comptable ».	82
Manquement à l'article 5 donnant des précisions sur l'exercice de la comptabilité publique.	5
Manquement à l'article 65 précisant que le membre de l'Ordre qui provient de l'Ordre des CGA ou de l'Ordre des CMA, doit utiliser le titre d'« auditeur » ou d'« auditrice » conformément à l'article 7 ou aux articles 62 ou 63, auquel devra s'ajouter une mention expresse indiquant que l'exercice de la comptabilité publique est limité à la mission d'examen.	3



Programme de surveillance générale d'inspection professionnelle de l'exercice de la profession

L'année 2013-2014 était la deuxième année d'application du *Programme de surveillance générale d'inspection professionnelle de l'exercice de la profession des comptables professionnels agréés* adopté par le Conseil d'administration de l'Ordre des CPA le 17 mai 2012 à la suite de l'unification de la profession comptable au Québec.

Des cours de formation concernant le processus d'évaluation ont été donnés à tous les inspecteurs et membres du comité d'inspection professionnelle qui se sont joints à l'équipe au cours de l'année. Les nouveaux inspecteurs ont donc été formés à l'utilisation des divers outils, incluant le logiciel d'inspection professionnelle. Un cours de formation a également été offert aux inspecteurs permanents et contractuels pendant lequel une présentation des outils de travail a été effectuée par des intervenants de CPA Canada et de l'Ordre.

En collaboration avec les autres provinces, les questionnaires d'inspection professionnelle ont été mis à jour en fonction des modifications apportées aux normes par CPA Canada. De plus, les questionnaires ont été restructurés et allégés dans le but d'optimiser leur utilisation par les inspecteurs. D'autres échanges ont eu lieu sur le processus d'évaluation et les déficiences relevées au cours de l'année.

Au cours de l'exercice 2013-2014, l'inspection de cabinets en collaboration avec le Conseil canadien sur la reddition de comptes a été poursuivie.

Le comité prévoit procéder, au cours de l'exercice 2014-2015, à l'inspection et à la réinspection de 817 unités de pratique, qui devraient nécessiter 1 081 jours/inspecteur. Il prévoit aussi effectuer le suivi des unités de pratique qui n'ont pas satisfait aux normes, ce qui devrait nécessiter environ 139 jours/inspecteur.

Le comité entend notamment se consacrer à l'inspection des membres exerçant la comptabilité publique et offrant les autres services de certification et mandats au sens du *Manuel de CPA Canada*, la fiscalité, la planification financière, la juricomptabilité, l'évaluation d'entreprises, le management et la comptabilité de management, ainsi qu'au suivi de la réglementation en lien avec la protection du public. Enfin, un groupe de travail a été mis sur pied afin d'étudier et de redéfinir la portée de l'inspection professionnelle pour les cabinets qui exécutent des mandats en conseil et gestion financière.

Dans une perspective d'amélioration continue, les cabinets inspectés sont maintenant invités à évaluer le processus d'inspection professionnelle, ce qui permet de mesurer leur niveau de satisfaction et d'améliorer la qualité du processus.

Autres activités et réalisations

Plusieurs conférences téléphoniques ont eu lieu au cours de l'année avec les responsables de l'inspection de chacune des provinces afin d'échanger sur les lacunes relevées ainsi que sur la méthodologie d'évaluation. De plus, un projet visant à suivre l'évolution de la pratique professionnelle est en cours de développement.

La compilation pancanadienne des lacunes décelées lors des inspections a été maintenue et les résultats ont été communiqués aux responsables des programmes de formation et de soutien technique offerts aux membres de chaque province. Un module informatique a été élaboré en collaboration avec les autres provinces au cours de l'exercice, permettant ainsi l'automatisation du processus de compilation des données. Des cours de formation ont été donnés aux membres afin de les informer des déficiences observées par rapport aux normes, de même que des changements apportés au programme de surveillance générale. De plus, les déficiences relevées dans le cadre des inspections ont fait l'objet d'articles publiés en juin 2013 et janvier 2014 dans le Bulletin CPA.

Enfin, un projet pilote visant à identifier les causes des principales lacunes observées dans les cabinets a été lancé au cours de l'exercice. Les renseignements recueillis permettront à l'Ordre de mieux diriger ses interventions auprès des membres.

Le président du comité,
Alain Trudeau, FCPA auditeur, CA

ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES

L'entente liant l'Ordre des comptables agréés du Québec et le CCRC et réputée avoir été conclue en vertu de l'article 51 de la *Loi sur les CPA* a pris fin le 21 juin 2013. L'Ordre a conclu avec le CCRC une nouvelle entente de collaboration analogue à la première, laquelle est entrée en vigueur à la suite de la publication d'un décret du gouvernement en juin 2013.

Comme par les années passées, l'Ordre et le CCRC ont échangé leurs calendriers et leurs méthodologies d'inspection, leurs modèles de risque ainsi que leurs différents outils de travail. Aussi, d'autres échanges ont eu lieu au sujet des lacunes relevées dans le cadre des inspections de chacune des organisations, de même que sur les principaux défis liés à la pratique de l'audit.

Le plus souvent, les suivis entre l'Ordre et le CCRC sont effectués par téléphone ou par courriel. Des rencontres informelles, dont la fréquence varie considérablement, ont été tenues à l'occasion. Enfin, des rencontres « nationales » entre les ordres provinciaux de comptables et le CCRC ont permis aux autorités de ce créneau très spécialisé d'échanger et de traiter au fur et à mesure les problèmes rencontrés dans un esprit d'amélioration continue.



RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

En vertu des règlements sur les normes d'équivalence de diplômes et de formation⁽¹⁾, les personnes qui en font la demande à l'Ordre en vue d'obtenir un permis peuvent faire reconnaître l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement hors du Québec ou d'une formation acquise hors du Québec.

L'Ordre accepte de reconnaître partiellement l'équivalence de diplômes. C'est ce qui explique que toutes les demandes de reconnaissance de diplômes incluses dans la catégorie « refusées » dans le premier tableau ci-contre soient présentées à titre de « demandes acceptées en partie » dans les données relatives à l'équivalence de la formation.

DEMANDES DE RECONNAISSANCE – ÉQUIVALENCE DE DIPLOMES ⁽²⁾

	Diplômes délivrés au Canada	Diplômes délivrés hors du Canada
Reçues	24	119
Acceptées en totalité	1	7
Refusées	15	55
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	8	57

DEMANDES DE RECONNAISSANCE – ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ⁽²⁾

	Diplômes délivrés au Canada	Diplômes délivrés hors du Canada
Reçues	23	119
Acceptées en totalité	0	7
Acceptées en partie	15	55
Refusées	0	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	8	57

⁽¹⁾ *Règlement sur les normes d'équivalence de diplômes et Règlement sur les normes d'équivalence de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec*

Règlement sur les normes d'équivalence de diplômes et Règlement sur les normes d'équivalence de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des comptables en management accrédités du Québec

Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et Règlement sur les normes d'équivalence de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des comptables généraux accrédités du Québec

⁽²⁾ *Les données ont été regroupées pour les six règlements précités.*

Entente France-Québec en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles

Malgré l'unification de la profession comptable au Québec, les ententes signées avant mai 2012 sont restées en vigueur, de sorte que les experts-comptables français ont pu continuer à déposer une demande de reconnaissance mutuelle en vertu de l'un ou l'autre des règlements existants. Conformément au décret 149-2014 publié dans la Gazette officielle le 5 mars 2014, ces règlements seront en vigueur jusqu'au 16 mai 2016.

Ententes de reconnaissance mutuelle

Au cours de l'exercice, l'Ordre a émis six permis de CPA à des professionnels comptables étrangers en vertu d'ententes de reconnaissance mutuelle, soit à deux CPA américains et à quatre candidats membres de l'Association of Chartered Certified Accountants (ACCA). L'entente avec l'ACCA a pris fin le 31 octobre 2013.

Lorsque l'unification de la profession comptable sera complétée à travers le Canada, les ententes de reconnaissance mutuelle seront revues et renégociées pour l'ensemble des comptables professionnels agréés du Canada.

DEMANDES DE RECONNAISSANCE MUTUELLE EN VERTU DES ENTENTES ENTRE LE QUÉBEC ET LA FRANCE EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE MUTUELLE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES

	Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec	Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec
Nouvelles demandes reçues	2	4 ⁽¹⁾
Permis de CPA émis	0	4
Candidats en cheminement	6	0

⁽¹⁾ Transfert de candidats qui avaient initialement présenté une demande de reconnaissance en vertu du *Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec*.

RÉVISION

Membres du comité

Pierre Monty, CPA auditeur, CGA, président
Rhéal Jr Brunet, CPA auditeur, CA
Louise Champoux-Paillé, représentante du public
Alain Chassé, CPA auditeur, CA
Jacques Côté, FCPA, FCMA
Josée De La Durantaye, FCPA, FCMA
Jocelyn Guimond, CPA, CA
Louise Harvey, CPA auditrice, CGA
Hélène Kay, CPA, CGA
Martin Langlois, CPA auditeur, CA
Roland Laroche, représentant du public
Pierre Lussier, FCPA auditeur, FCA
Jacques Carl Morin, représentant du public
Gilles Nolet, CPA, CGA
Claude Paul-Hus, FCPA, FCMA
Hugues T. Poulin, représentant du public
Jocelyn Riendeau, CPA auditeur, CA
Danik Salvail, CPA, CGA
Gary Wechsler, FCPA, CA

Secrétaire

Véronique Smith

Le comité de révision est constitué en vertu de l'article 123.3 du *Code des professions*. Il a pour mandat de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête à l'égard d'un membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec ou d'une personne qui était membre de l'Ordre au moment des actes reprochés, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre un professionnel devant le conseil de discipline. Le comité est constitué de trois personnes, dont un représentant du public nommé parmi les personnes dont le nom figure sur la liste dressée par l'Office des professions.

Au cours de la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, le comité a reçu 23 demandes d'avis qui, à l'exception d'une seule, ont toutes été présentées dans les délais prescrits par le *Code des professions*. Par ailleurs, le comité a rejeté une demande d'avis qui n'était pas de son ressort.

Le comité s'est réuni à 19 occasions afin de traiter 17 dossiers, dont quatre ouverts au cours de l'exercice précédent. Huit autres dossiers ouverts au cours de la présente période seront traités ultérieurement.

Dans 14 des 17 avis rendus au cours de l'exercice, le comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline. Dans deux cas, il a conclu qu'il y avait lieu de porter plainte et il a suggéré la nomination d'un syndic *ad hoc* qui, après enquête le cas échéant, prendra la décision de porter plainte ou non. Dans un autre cas, il a suggéré au syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte. Dans un de ces avis, le comité a également suggéré au bureau du syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle.

Enfin, le comité s'est réuni en plénière pour une formation portant sur le rôle du comité de révision au sein d'un ordre professionnel.

Le président du comité,
Pierre Monty, CPA auditeur, CGA





COMITÉ DE DIRECTION

De gauche à droite:

Diane Messier, FCPA auditrice, FCA | **André Richard** | **Christiane Brizard**, avocate | **Jean-François Lasnier**, FCPA, FCMA | **Daniel McMahon**, FCPA, FCA | **Marie-France Langlois**, CPA, CA | **Ginette Lussier-Price**, FCPA auditrice, FCA | **Martine Picard**, FCPA auditrice, FCA | **Lyne Lortie** | **Daniel Benard**, FCPA, FCA

PERSONNEL DE L'ORDRE

BUREAU DE DIRECTION

Président et chef de la direction

Daniel McMahon, FCPA, FCA

Adjointe au président et chef de la direction

Carole Manseau

Auditeurs internes

Johannes Cammaert, CPA auditeur, CA

Marie-Claude Hamelin, CPA, CA

Directrice, Gestion des risques

Sonya Guilbault, CPA auditrice, CA

PREMIÈRE VICE-PRÉSIDENTE

Premier vice-président

Jean-François Lasnier, FCPA, FCMA

Adjointe administrative, Fondation

Mélissa Zdaniak

Adjointe au premier vice-président

Pierrette De Quoy

Analyste, Ressources humaines

Anna Guerriero

Conseillère, Ressources humaines

Julie Vézina

Directrice, Gestion de projets

Josée Blanchard, CPA, CMA

Directrice, Ressources humaines

Danièle Deschênes, CRIA

Responsable de la Fondation

Marie-Josée Hamel

ACCÈS À LA PROFESSION

Vice-présidente, Accès à la profession

Diane Messier, FCPA auditrice, FCA

Adjoint administratif, Accès à la profession

Stéphane Paradis

Adjointes administratives, Admission des candidats

Lucia Gattola

Gilda Iannacci

Nidaphone Keomaniphet

Adjointe administrative, Programmes de formation professionnelle

Sharon-Rose Alexandre

Agents administratifs, Admission des candidats

Guy Gerbal

Claudia Gilbert

Agentes administratives, Examens et soutien aux étudiants

Sandra Jacquemin

Anne-Marie Marois

Agentes administratives, Programmes de formation professionnelle

Carole Pearson

Marise Tanguay

Agente administrative, Stages et contrôle de la qualité

Yolaine Deslauriers

Conseillère, Admission des candidats et équivalences

Nancy Rocheleau

Conseillère, Examens et soutien aux étudiants

Catherine Desrochers

Conseillère, Pédagogie

Marjolaine Beaudry, CPA auditrice, CA

Conseillers, Recrutement de la relève

Alexandre Louf, CPA, CA

Maude Paré Allie, CPA, CA

Coordonnatrice, Programmes exécutifs

Mylène Bayard

Directeur adjoint, Recrutement de la relève

Jean-Frédéric Clément

Directrice adjointe, Stages et contrôle de la qualité

Marie-Christine Gagné, CPA auditrice, CA

Marc-André Paquette, CPA auditeur, CA
(par intérim)

Directrice adjointe, Programmes de formation professionnelle

Wafaa El-Doumani

Directrice, Admission des candidats et stages

Jasmine Marcoux, CPA auditrice, CA
Marie-Christine Gagné, CPA auditrice, CA
(par intérim)

Directrice, Programmes de formation professionnelle

Hélène Racine, FCPA, CA

Préposée, Accès à la profession

Marilyn Fiorilli

ADMINISTRATION**Vice-présidente, Administration**

Marie-France Langlois, CPA, CA

Adjointe administrative, Administration

Élise Laurent

Agentes, Administration et cotisation

Carole Pharand
Oxana Zamaruyeva
Lisa Proulx (par intérim)

Agente, Déclaration annuelle et cotisation

Lise Cousineau

Analyste, Conformité

Lucie Charbonneau

Analyste, Information financière

Lorena Alburez

Commis à l'entrepôt et aux services postaux

Michel Magny
Joël Tremblay

Commis, Services de soutien

Sylvie Cuerrier

Conseiller, Gestion financière

Badr Yasri, CPA, CMA

Directrice adjointe, Budget et contrôle

Isabelle Bourdeau, CPA, CMA

Directrice adjointe, Information financière

Sylvia Dansereau, CPA auditrice, CA

Directrice, Finances

Mélanie Charbonneau, CPA auditrice, CA

Directrice, Services de soutien

Loraine Young

Préposées à l'accueil et à l'information

Rachel Bigras
Lisa Proulx
Marie-Jo St-Pierre (par intérim)

Préposée, Service alimentaire

Monique Lalonde

Technicienne en comptabilité

Monic Sicard

Technicienne en comptabilité, Comptes clients

Cindy Chan

Technicienne en comptabilité, Comptes fournisseurs

Jacinthe Tétreault

AFFAIRES PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS**Vice-présidente, Affaires publiques et communications**

Lyne Lortie

Adjointe administrative, Affaires publiques et communications

Valérie Gauffre

Adjointe administrative, Événements et partenariats

Marie-Josée Gonthier
Dominique Vanasse (par intérim)

Agent administratif, Espace emploi

Maxime Manseau-Saulnier

Chargé, Affaires publiques

Cédric Beauregard

Chargée, Marketing de contenu et Web

Marie-Eve Boivin

Conceptrices graphiques

Julie Lapalme
Guylaine Thiboutot

Conseillère stratégique, Affaires publiques et communications

Ginette Bourbonnais

Coordonnateur, Expérience Web

Francis Tremblay

Coordonnatrice, Communications

Mélanie Verville

Coordonnatrice, Événements

Alexandra Giguère

Coordonnatrice, Identité visuelle

Julie Milette

Coordonnatrice, Marché de l'emploi et commandites organisationnelles

Marie-Eve Deslauriers

Coordonnatrice, Rédaction des communications électroniques

Roxanne Plante

Coordonnatrices, Regroupements régionaux

Nancy Alexandre
Béatrice Laurier
Marie-Josée Gonthier (par intérim)

Directrice adjointe, Identité visuelle

Guylaine Dupuis

Directrice adjointe, Stratégie de marque et communications

Erika Vaugeois

Directrice, Développement du marché de l'emploi

Evelyne Blain, CPA, CMA

Directrice, Événements, partenariats et regroupements régionaux

Maryse Dumais

Directrice, Marketing et communications

Julie Péloquin, CPA, CA

Infographiste

Andrée-Anne Sénéchal

Planificateur, Événements

José Boucher

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL**Vice-président, Développement professionnel**

Daniel Benard, FCPA auditeur, FCA

Adjointe administrative, Certification, comptabilité financière et fiscalité

Sophie Pelletier

Adjointe administrative, Développement professionnel

Marilyn Caron

Adjointe administrative, Diffusion des activités en partenariat et dans les organisations

Dominique Vanasse

Adjointes administratives, Diffusion des activités en salle et à distance

Isabelle Boisvert

Martine Samoisette

Adjointe administrative, Management et comptabilité de management

Céline Pendant-Kéclard

Adjointe administrative, Production et assurance qualité

Martine Primeau

Agentes, Service à la clientèle

Linda Syrkos

Geneviève Trudel

Conseiller, Programme de développement professionnel – Certification et comptabilité financière

Bob Gendron, CPA auditeur, CA

Conseillère, Développement professionnel

Kathy Rocheleau

Conseillère, Normes en certification et comptabilité financière

Annie Smargiassi, CPA auditrice, CA

Conseillère, Programme de développement professionnel – Fiscalité

Pascale Chèvrefils, CPA auditrice, CA

Coordonnatrice, Diffusion des activités en partenariat et dans les organisations

Marie-Claude Cardinal

Coordonnatrices, Diffusion des activités en salle et à distance

Lyne Fréchette

Louise Moreau

Coordonnatrice, Pédagogie des activités de formation

Marie-Claude Huard

Coordonnatrice, Production et assurance qualité des contenus

Évelyne Cossette

Directrice, Pédagogie et logistique

Maryse Samson

Directrice, Programme de développement professionnel – Certification, comptabilité financière et fiscalité

Guylaine Houde, CPA auditrice, CA

Conseillère, Programme de développement professionnel – Management et comptabilité de management

Alexandra Langelier, CPA auditrice, CA

Révisseuses linguistiques

Monica Hachey

Carol-Ann Jussaume

Vali Thibaudeau

INSPECTION ET PRATIQUE PROFESSIONNELLE**Vice-présidente, Inspection et pratique professionnelle**

Martine Picard, FCPA auditrice, FCA

Adjointe administrative, Fonctionnement, inspection professionnelle

Pauline Duguay

Adjointe administrative, Gestion de l'inspection professionnelle

Lila Karetti

Adjointes administratives, Inspection professionnelle

Lucie Bélanger

Valérie Bolduc

Adjointe administrative, Pratique professionnelle

Marilyne Bourassa

Agente administrative, Formation continue obligatoire

Marie-Josée Mourand

Agente administrative, Inspection professionnelle

Geneviève Lacouline

Agentes administratives, Pratique professionnelle

Jennifer Assogba

Hesser Garcia

Chargée, Formation continue obligatoire

Raluca Gheorghita

Chargée, Pratique professionnelle, stages, cours de perfectionnement et comptabilité en fidéicommis

Caroline St-Jean, CPA, CA

Coordonnatrice, Inspection professionnelle

Danielle Arcudi

TABLE DES MATIÈRES

Directeurs adjoints, Inspection professionnelle

Mireille Quinn, CPA auditrice, CA

Stéphane Tétreault, CPA, CA

Directrice adjointe, Pratique professionnelle

Karine Blais, CPA, CMA

Directrice, Inspection professionnelle

Chantal Le Rossignol, CPA auditrice, CA

Directrice, Pratique professionnelle

Lyne Lépine, CPA, CA

Inspectrices professionnelles

Geneviève Audet, CPA auditrice, CA

Diane Dulac, CPA, CA

Kim Lemire, CPA auditrice, CA

Caroline Noël, CPA auditrice, CA

Caroline Ratelle, CPA auditrice, CGA
(par intérim)**Préposées, Formation continue obligatoire**

Monika Morelli

Marie-Jo St-Pierre

SECRÉTARIAT ET AFFAIRES JURIDIQUES**Secrétaire et vice-présidente, Affaires juridiques**

Christiane Brizard, avocate

Adjointe administrative, Affaires juridiques et greffes

Isabelle Ledroit

Adjointe au Bureau de direction

Chantal Laberge

Agentes, Tableau de l'Ordre

Lyne Corno-Beaudry

Lia Villaça

Avocate

Farrah Auguste, avocate

Coordonnatrice, Tableau de l'Ordre et affaires juridiques

Julie St-Pierre

Directrice, Greffes et contentieux

Geneviève Ouimet, avocate

Directrice, Législation et réglementation

Caroline Chrétien, avocate

Greffière-audicière, Parajuriste

Mireille Nana

Secrétaire, Greffes

Véronique Smith

Technicienne juridique

Cassandra Stephen

SYNDIC**Syndic**

Ginette Lussier-Price, FCPA auditrice, FCA

Adjointe administrative, Bureau du Syndic

France Létourneau

Gestionnaire de projets

Clarence Ruth Bekono

Secrétaire de direction, responsable de la gestion logistique et administrative

Manon Dumouchel

SYSTÈMES D'INFORMATION**Vice-président, Systèmes d'information**

André Richard

Administrateur réseau

George Solonaru

Administrateur réseau principal

Michel Yafalian

Analyste programmeur, Développement

Gilles Choquette

Analyste programmeur, Gestion des données

Martin Séguin

Analyste programmeur, Implantation

Daniela Bungardean

Coordonnateurs, Soutien aux utilisateurs

Said Belhaj

Hélène Larouche

Directeur, Développement

David Dorsett

Directeur, Systèmes

Jean-François Couturier

Programmeurs

Rafik Attouche

Navid Iravanipour

Delia Loghin

Fabien Péret

Techniciens en informatique

Elie El Chantiri

Eric Pesant

Webmestres

Patrick Côté

Isabelle Laroche

Publié par l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
5, Place Ville Marie, bureau 800
Montréal (Québec) H3B 2G2
www.cpaquebec.ca

Coordination et rédaction : Ginette Bourbonnais
Conception graphique : Guylaine Thiboutot

La version électronique de ce rapport annuel, de même que les rapports des comités non statutaires, peuvent être consultés sur le site de l'Ordre – www.cpaquebec.ca.

